

Rapport annuel développement durable

Ville d'Angers

A stylized illustration of a sustainable cityscape. It features a white silhouette of a person riding a bicycle on a green path. Behind the path are various buildings in shades of purple and blue, and large, rounded shapes in yellow and orange representing trees or hills. The entire scene is reflected in a blue area below, suggesting water. A small blue paper airplane is flying in the sky above the city.

2018

8^E ÉDITION
octobre 2019

ANNEXES

angers.fr



1. Réussir la transition énergétique du territoire

Auto Cité +	6
La démarche Cit'ergie	7
La démarche « écogestes au travail »	8
Les réseaux de chaleur	9
La gestion énergétique des bâtiments publics	10
Le développement des mobilités actives	12
La ville à 30.....	14
La réduction des consommations énergétiques de l'éclairage public	15

2. Renforcer la transition environnementale

La gestion des espaces naturels sensibles.....	18
La gestion de l'arbre urbain	20
Les études sur la connaissance de la flore et de la faune locale	21
Les Jardins d'expression	22
Le pollinarium sentinelle	23
Le volet qualité de l'air intérieur.....	24
Le développement des sciences participatives	25
Conforter l'identité paysagère de la ville	26
Le site patrimonial remarquable.....	28

3. Développer les modes de consommation et de production responsables

Le développement des initiatives en agriculture urbaine et leur gestion écologique	32
Le dispositif « Partez en live »	33
La coopération avec Bamako	34
Les échanges de pratiques avec l'Europe	36
La Maison du partenariat Angers - Bamako	38
Le soutien au développement durable par les achats.....	40

4. Placer l'habitant et l'utilisateur au cœur du développement durable local

La mise en accessibilité des bâtiments publics.....	44
La contribution au bien-être au travail des agents	45
Le dispositif autour de l'aide alimentaire	46
Le budget participatif.....	48
La charte culture et solidarité	50
Le Conseil local des personnes en situation de handicap	51
Les groupes de travail des Conseils de quartier	52
L'étude d'impact santé sur Monplaisir.	54
Les espaces de dialogue avec les Angevins du CCAS	55
L'accompagnement et la valorisation des initiatives des jeunes	56
Les temps d'activité périscolaire	58
La démarche « habitants et acteurs d'événements »	60
L'information des agents du fonctionnement de la collectivité et de ses projets	62
La Journée citoyenne	63
Le mois sans tabac	64
La politique handicap et le dispositif de maintien en emploi	65
La lutte contre la précarité énergétique	66
La réserve citoyenne.....	67
La démarche santé travail efficacité.....	68
L'action territorialisée du CCAS	69
La démarche « Ville amie des Aînés »	70

1.

Réussir la transition énergétique du territoire

Autocité +

Année de démarrage : 2011

Action territoriale

OBJECTIFS

- Compléter la gamme de modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle
- Proposer un système de location de voitures en auto-partage accessible à tous
- Diminuer le besoin en stationnement

INDICATEURS QUANTITATIFS

318 cartes d'abonnement fin 2018.

INDICATEURS QUALITATIFS

Usage partagé entre particuliers, professionnels et institutionnels.

Les usagers particuliers de l'autopartage en ont une utilisation modérée et se reportent sur les modes alternatifs pour la majorité de leurs déplacements.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Système de location de voitures en milieu urbain à destination des particuliers et des professionnels, leur permettant d'utiliser de façon ponctuelle les véhicules.

L'utilisateur ne paye que ce qu'il consomme, en fonction du nombre d'heures d'utilisation et des kilomètres parcourus.

Réservation de la voiture par téléphone ou internet.

Abonnement de 3 mois minimum.

9 stations Autocité+ sur la ville d'Angers : Chevreul, Montprofit, Imbach, La Fayette, Lorraine, Louis Gain, Ste Croix, Poissonnerie, Mitterrand. L'adhésion à Autocité+ donne droit à une réduction de 25% sur l'abonnement au réseau de transports en commun Irigo.

Optimisation des moyens en fonction de l'utilisation des véhicules selon les stations.

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

- Intégration avec le réseau national Citiz
- Ouverture des inscriptions en ligne
- Essor important de l'activité (+22% d'inscrits)

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Mode de production et de consommation responsable : diminution du nombre d'achats de véhicules individuels, les utilisateurs considèrent que la location satisfait leur besoin. En moyenne une voiture en autopartage remplace 6 à 7 véhicules en stationnement.

Changement climatique : la baisse des véhicules en circulation diminue les émissions de gaz à effet de serre.

Epanouissement : la location en fonction du besoin permet aux utilisateurs de diminuer le budget consacré à la voiture.

Cohésion sociale et solidarité : il s'agit d'un système permettant le partage des véhicules entre plusieurs utilisateurs

PERSPECTIVES 2019

Ouverture d'une station place Langevin (gare sud).

Développer la communication et le partenariat avec les entreprises pour développer le service.

ELEMENTS DE DEMARCHES PRIS EN COMPTE

Participation

Organisation du pilotage

Transversalité

Evaluation

Amélioration continue

FINALITES PRISES EN COMPTE

Lutte contre le changement climatique

Préservation de la biodiversité

Cohésion sociale et solidarité

Epanouissement de tous les êtres humains

Modes de production et de consommation responsables

La démarche Cit'ergie

Action interne

Année de démarrage : 2016

OBJECTIFS

- Evaluer la performance du management de la politique énergie-climat de la collectivité et fixer des objectifs de progrès
- Mettre en place des actions d'amélioration
- Mesurer les progrès accomplis
- Contribuer à l'élaboration du nouveau Plan Climat Air Énergie Territorial pour la partie « compétences et patrimoine » de la collectivité

DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) pour la période 2017-2020 à l'échelle du Pôle Métropolitain, Angers Loire Métropole entend mener une approche spécifique « Compétences et Patrimoine » qui s'intégrera au PCAET. Dans cette perspective, elle se propose de mettre à jour et de renforcer sa politique énergie-climat en utilisant la démarche Cit'ergie portée par l'ADEME. La Ville d'Angers s'est engagée conjointement dans cette démarche.

Cit'ergie est la déclinaison française du dispositif **European Energy Award (EEA)**, qui compte à ce jour plus de 1200 collectivités participantes. C'est à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue et un label récompensant, pour 4 ans, le processus de management de la qualité et la politique énergétique et climatique de la collectivité.

Cet outil comprend :

- la formalisation de la politique énergie-climat de la collectivité dans un référentiel normalisé au niveau européen,
- une labellisation du niveau de performance de la collectivité, assurée par un auditeur extérieur.

Avec le label Cit'ergie, les communes et les intercommunalités sont évaluées sur la base de leurs compétences propres dans 6 domaines impactant les consommations d'énergie et les émissions de CO2 associées :

- le développement territorial,
- le patrimoine,
- l'approvisionnement énergétique, eau et assainissement,
- la mobilité,
- l'organisation interne,
- la communication et les coopérations.

Ainsi, l'obtention du label est le signe tangible des efforts fournis par la collectivité par rapport à ses réels potentiels d'actions. Il distingue la collectivité pour la qualité et le suivi de la mise en œuvre de son programme d'actions ambitieux et pour la durabilité du processus de management de l'énergie qu'elle a mis en place à l'échelle de son territoire.

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

Mise à jour et compléments au diagnostic réalisé en 2017, pour satisfaire au nouveau référentiel de l'ADEME, publié en juillet 2018, basé sur 60 mesures au lieu de 79, et incluant de nouveaux thèmes comme la biodiversité, les espaces verts, le plan alimentaire territorial.
12 groupes de travail réunis en décembre 2018.

INDICATEURS QUANTITATIFS

850 documents nouveaux valant « preuve » des actions valorisables dans Cit'ergie, collectés en 2018 selon nouveau référentiel ADEME de juillet 2018, auprès de toutes les directions partenaires de la démarche.

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Démarche globale permettant de structurer la politique de la collectivité en matière de transition énergétique et climatique à l'échelle de ses compétences et de son patrimoine. Le plan d'actions qui en découlera permettra de renforcer les actions de la collectivité. L'évaluation annuelle, l'accompagnement du conseiller énergie et les indicateurs qui structurent la démarche favoriseront également le pilotage des actions, permettront de réajuster les moyens et les objectifs. Par son approche transversale en direction de nombreux services de la collectivité, Cit'ergie permet également de créer une véritable culture interne et favorise ainsi une dynamique d'échanges, de partenariat et d'amélioration continue.

PERSPECTIVES 2019

Nouvelle évaluation selon référentiel 2018, finalisation du plan d'actions et dépôt du dossier de demande de labellisation auprès de l'ADEME pour la session de novembre 2019.

ELEMENTS DE DEMARCHES PRIS EN COMPTE

Participation

Organisation du pilotage

Transversalité

Évaluation

Amélioration continue

FINALITES PRISES EN COMPTE

Lutte contre le changement climatique

Préservation de la biodiversité

Cohésion sociale et solidarité

Epanouissement de tous les êtres humains

Modes de production et de consommation responsables

Les écogestes au travail

Année de démarrage : 2018

Action interne

OBJECTIFS

- Sensibiliser / accompagner au changement de comportement par une approche concrète et ludique (sans stigmatiser ou culpabiliser, mais plutôt en faisant prendre conscience et en proposant des alternatives simples), reproductibles dans la sphère privée
- Améliorer le confort au travail
- Réduire les consommations (énergie, eau, papier, ...)
- Renforcer l'exemplarité de la collectivité
- Favoriser la mobilisation collective et la convivialité au sein de la direction

INDICATEURS QUANTITATIFS

- 266 participants cumulés aux animations
- +0,9% de consommation d'énergie (NB : des sites avec une baisse de 15% et de 7%)
- -32,3% de consommation d'eau à l'échelle de la direction (en dehors d'un service)
- +14,2% d'écogestes adoptés par les agents au global

DESCRIPTION DE L'ACTION

Afin de renforcer la prise en compte en interne du développement durable, une **expérimentation test** a été menée entre novembre 2018 et mai 2019 au sein de la direction Environnement déchets.

A destination de l'ensemble des agents sur la base du volontariat, la démarche était centrée sur des **aspects concrets de la vie quotidienne au travail des agents** (luminosité, chauffage, utilisation du papier et des équipements informatiques, gestion de l'eau, mobilité) mêlant à la

fois sensibilisation sur les usages et pratiques, et adaptation de la technique et des dispositifs des bâtiments.

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

- Visites de sites et travaux
- Mise en place d'un réseau de référents par site / service
- Animations pour les agents (atelier de sensibilisation des managers et encadrants, 6 animations sur le temps du midi—une par mois—sur une thématique différente, matinée « écogestes » avec différents stands, 2 démos de

midis ouvertes à l'ensemble des agents de la collectivité—sur inscription)

• Réalisation d'outils de communication (exposition et livret, newsletters, affiches)

• Suivi d'indicateurs (énergie, eau, nombre d'impressions, papier recyclé)

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Sensibilisation globale des agents en faveur du changement de comportement (principalement approche environnementale : énergie, eau, mobilité, papier, ...).

PERSPECTIVES 2019

Finalisation de l'expérimentation au sein de la direction Environnement déchets en avril 2019.

ELEMENTS DE DEMARCHES PRIS EN COMPTE

Participation

Organisation du pilotage

Transversalité

Evaluation

Amélioration continue

FINALITES PRISES EN COMPTE

Lutte contre le changement climatique

Préservation de la biodiversité

Cohésion sociale et solidarité

Epanouissement de tous les êtres humains

Modes de production et de consommation responsables

Les réseaux de chaleur

Année de démarrage : 2015

Action territoriale

OBJECTIFS

- Mettre en place un schéma global à l'échelle de la collectivité et de son territoire pour développer les réseaux de chaleur
- Intégrer dans le schéma les évolutions urbaines et énergétiques, les potentiels et les différents quartiers à l'échelle de la collectivité
- Renforcer le rôle d'autorité organisatrice des réseaux de chaleur de la collectivité

DESCRIPTION L'ACTION

Suite aux conclusions du schéma directeur des réseaux de chaleur, les perceptions de développement des réseaux de chaleur sont aux horizons 2025/2035 :

• **volet énergétique** : faire passer la part de la distribution annuelle d'énergie des réseaux de chaleur de 180 GWh à 350 GWh avec un mix énergétique de 75/80% d'énergie renouvelable ;

• **volet économique** : faire évoluer les chiffres d'affaires des réseaux de chaleur de 15,4 millions € HT/an à 25 millions € HT/an ;

• **volet investissement** : investir 56 millions d'euros HT dans les équipements de transport et distribution

DE des réseaux de chaleur, éligible aux aides du Fonds chaleur Ademe, et l'acquisition des biens déjà existants ;

• **volet environnemental** : réduire les émissions annuelles de CO₂ de 38 250 tonnes à 63 000 tonnes.

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

Mise en œuvre du schéma directeur pour le développement des réseaux de chaleur sur le périmètre de la Ville d'Angers et des communes périphériques, avec les 1ères études de projection.

INDICATEURS QUANTITATIFS

- 4 réseaux publics + 7 réseaux privés
- 60 km de réseaux / 21 000 équivalents logements
- 150 MW en chaufferies centrales / 185 GWh thermiques produits / 80 GWh électriques produits
- Mixité bois : 70%

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Objectif environnemental : développement des ressources d'énergies renouvelables et de récupération et maîtrise des rejets de chaudières avec des chaudières plus grosses, moins nombreuses, inter-secourues, ...

Objectif économique : contrôle des prix de la chaleur des différents réseaux à l'échelle de la Communauté Urbaine, développement cohérent des réseaux d'énergie sans qu'ils soient en concurrence.

Objectif social : garantie de la fourniture d'énergie aux logements et équipements raccordés avec un prix déconnecté du prix des énergies fossiles.

Poursuite des actions.

PERSPECTIVES 2019

ELEMENTS DE DEMARCHES PRIS EN COMPTE



FINALITES PRISES EN COMPTE



La gestion énergétique des bâtiments publics

Année de démarrage : 2007

Action interne

OBJECTIFS

- Optimiser la gestion énergétique des bâtiments municipaux en limitant et maîtrisant les consommations
- Diminuer la facture énergétique
- Garantir un niveau de confort optimal

INDICATEURS QUANTITATIFS

Dans le cadre du PEEB, les objectifs et les résultats à fin 2018 sont :

- Réduire de 1,1 % la consommation d'énergie finale entre 2012 et 2030
Baisse de 9,9 % entre 2012 et 2018 sans Aquavita
- moins 1% des consommations de chauffage entre 2017 et 2018 à rigueur climatique corrigée
- moins 2,4% des consommations d'électricité entre 2017 et 2018
- Réduire la consommation d'énergie fossile de 30 % entre 2012 et 2030
Baisse de 15,8 % entre 2012 et 2018, la part d'énergie fossile représente 52,2% du total des consommations
- Porter la part des ENR à 23 % en 2020 et 32 % en 2030
Part de 23,2 % en 2018, intégrant la part de l'électricité renouvelable du mix national soit 7,2%

DESCRIPTION DE L'ACTION

Démarche globale initiée sur l'ensemble du patrimoine de la Ville d'Angers, d'Angers Loire Métropole et du CCAS.

Mise en œuvre d'études (diagnostic et hiérarchisation du patrimoine existant au regard de la consommation énergétique), de travaux (amélioration thermique, technologies innovantes, récupération de chaleur, ...) et d'actions de sensibilisation (impact de l'usage des bâtiments sur leur consommation énergétique) en faveur de la maîtrise et de la limitation des consommations d'énergie du patrimoine existant ou des futures constructions des collectivités.

Ces actions se font notamment en lien avec un Plan de Progrès de Maîtrise des Fluides (PPMF) mis en place depuis 2007 pour le patrimoine géré à l'échelle de la Ville d'Angers, devenu le PEEB en 2015 (Programme d'Efficacité Énergétique dans les Bâtiments).

DE ILLUSTRATION AVANCEES 2018

Le PEEB s'efforce d'accroître la baisse des consommations et dépenses de fluides.

Pour cela, il s'appuie sur 4 piliers :

1. L'amélioration de l'efficacité énergétique (réduction des consommations) comprenant :

- La rénovation et l'optimisation du patrimoine énergétique
Le renouvellement des équipements énergétiques passe par l'utilisation des meilleures techniques disponibles et selon les contraintes budgétaires : l'action a été engagée et amplifiée par la création du budget GEGR (Gros Entretien Gros Renouvellement) de 4,5 M€ par an dont 2,8 M€ ont un impact sur les consommations d'énergie. Un groupe scolaire a vu son chauffage électrique remplacé par une chaufferie gaz performante et du matériel d'éclairage particulièrement économe et efficace a été testé dans 6 classes d'un autre groupe scolaire permettant de baisser la puissance de 70%.

- La rénovation des bâtiments en visant la réduction de 40 % des consommations en 2030 pour les bâtiments de plus de 1 000 m²

DES sur la base de l'article 175 de la loi ELAN (décret à paraître en 2019).

- Le pilotage des équipements tendant à viser le bon fonctionnement aux justes besoins

Le pilotage des équipements (consommer l'énergie au juste nécessaire) passe par l'utilisation de la GTB (Gestion Technique du Bâtiment) : action engagée depuis le démarrage du développement (2009) et toujours à intensifier – 78 sites sont raccordés à la supervision TOPKAPI, le pilotage renforcé est en cours sur 6 sites et est amené à se développer

- L'incitation et la responsabilisation des occupants

La sensibilisation des utilisateurs pour un bon usage de l'énergie est la première source d'économies d'énergie, ce qui est lié au comportement et non à la technique : action engagée dans le cadre de la saison 3 du Concours National sur les Économies d'Énergie CUBE 2020 (3 sites d'enseignement). Les économies ont été comprises entre 5,1 et 28,2% sur une année. Le début de la saison 4 est prometteur pour 2 sites de bureaux qui ont atteint entre 5 et 7 % d'économie d'énergie sur les 6 premiers mois.

2. Le développement des ENR (raccordement à des réseaux de chaleur, réflexion sur la production d'électricité photovoltaïque ou l'achat d'électricité verte). Un projet de co-toituration solaire a été l'aboutissement du programme de Budget Participatif fin 2018 et sera mis en œuvre avant fin 2020.

3. La réduction des coûts des énergies par l'achat groupé et efficient
La mise en concurrence des fournisseurs depuis septembre 2013 représente une non-dépense annuelle (bâtiments de la Ville) estimée à 900 k€. L'augmentation des taxes et les évolutions de prix liées au con-

texte géopolitique international auraient impacté les dépenses 2018 si les consommations d'énergie n'avaient pas été maîtrisées depuis quelques années.

Ces achats groupés profitent également à l'ensemble des membres du groupe et donc en particulier à la Direction Eau et Assainissement d'ALM, au CCAS et à la Direction de la Voirie mutualisée.

4. La mobilisation de leviers financiers (certificats d'économies d'énergie, DSIL, FEDER, Région,...)

Avec ses compétences en automatisme, historiquement liées au développe-

ment de la GTB, l'Unité Énergie s'approprie les nouvelles technologies en lien avec l'énergie (objets connectés, comptages...) ou non, telles que la sûreté des locaux (Vigipirate) et la nécessaire adaptation au numérique (interfaces logiciels, notamment le contrôle d'accès, le BIM...), et se prépare ainsi au Territoire Intelligent.

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Objectif environnemental (limite et maîtrise des consommations énergétiques), économique (contrôle du niveau des dépenses) et social (garantie du niveau de confort pour les usagers).

PERSPECTIVES 2019

- Avec les succès des participations aux saisons 3 et 4 de CUBE 2020, il est souhaité développer les compétences et la dynamique acquises par la mise en place d'ambassadeur et ainsi accélérer les actions de sensibilisation et de réglage des équipements, réaliser les travaux d'économie d'énergie pertinents pour le confort des occupants (pilier 1)
- Mise en œuvre du co-toituration solaire sur un groupe scolaire grâce au financement participatif (pilier 2)
- Plan d'actions pour la rénovation énergétique visant -40% de consommations d'énergie entre 2010 et 2030 (pilier 1)
- Mise en œuvre du Territoire Intelligent et de la politique Énergie à l'échelle d'Angers Loire Métropole

ELEMENTS DE DEMARCHES PRIS EN COMPTE



FINALITES PRISES EN COMPTE



Le développement des mobilités actives

Action territoriale

Année de démarrage : 2004 pour l'offre de service vélo cité

2010 pour le renforcement des aménagements cyclables et l'offre de stationnement

OBJECTIFS

- Favoriser les mobilités actives en particulier le vélo pour les trajets utilitaires et en connexion avec le réseau de bus et train
- Soutenir la réalisation d'aménagements permettant de sécuriser, de développer et de faciliter les mobilités actives
- Améliorer la qualité de vie des habitants de l'agglomération

INDICATEURS QUANTITATIFS

- 150 abris vélos tout confondu
- 6 000 contrats établis à Vélo Cité
- 215 km d'infrastructures cyclables sur Angers, 450 sur Angers Loire Métropole
- 200 heures de travail mobilisé par les Conseils de quartier

INDICATEURS QUALITATIFS

Angers 3^e au baromètre des villes cyclables 2017 (Fédération française des usagers de la bicyclette, catégorie communes entre 100 000 et 200 000 habitants), dévoilé en mars 2018.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La collectivité souhaite encourager et faciliter l'usage des mobilités actives (vélo et marche à pied) comme alternative à l'utilisation de la voiture.

Elle développe pour cela des actions en matière :

- d'**offre de service** (service de prêt de vélo « Vélo cité » à l'échelle de la ville d'Angers)
- de **stationnement vélo** et de connexion avec le réseau de transport en commun (train, Irigo) (« Vélo+gare » : parking vélo sécurisé en gare d'Angers pour les utilisateurs du réseau ferroviaire régional, « Vélo-parc » : parking vélo sécurisé au sein de certains parkings en centre-ville, « Vélo box » : consignes individuelles et sécurisées aux arrêts de bus proches des pôles d'activité ou des zones d'habitat, en lien avec le réseau de transports en commun, abris vélo collectifs, ...)
- d'**aménagements** pour sécuriser et développer le réseau cyclable et piétonnier (bandes cyclables, espaces piétons, ...)
- d'actions en interne en faveur des déplacements en

vélo de ses agents pour les trajets domicile-travail ou les déplacements professionnels, à travers son Plan de Déplacements Entreprise

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

Poursuite de l'élaboration du Plan vélo à l'échelle de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole.

Poursuite de la **concertation avec les conseils de quartier de la ville d'Angers**, débutée en septembre 2017 :

- Phase 1 : propositions pour privilégier les déplacements à vélo (sur la base des parcours vélos idéaux et non de l'existant)
- Phase 2 : diagnostic des aménagements cyclables existants avec identification d'itinéraires à réaliser / conforter prioritairement
- Phase 3 : proposition d'actions à l'échelle de leur quartier pour développer l'offre de stationnement vélos et l'offre de services aux cyclistes, informer, sensibiliser et éduquer les Angevins à la pratique et à la promotion du vélo

• Rencontre en avril 2018 de chaque Conseils de quartiers avec les élus pour échanger sur les propositions remises à la Ville d'Angers et rédaction d'un document de synthèse des échanges.

En parallèle, mise en œuvre d'un dialogue avec l'association Place au vélo, association représentant les usagers du vélo sur le territoire, sous la forme d'échanges et de rencontres.

Dans une logique d'exemplarité, mise en place de l'**Indemnité kilométrique vélo (IKV)** par la Ville d'Angers, en lien avec Angers Loire Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale. Le montant de la prise en charge varie de 200 à 100 euros par an, selon les agents effectuant 80% ou 50% de leurs déplacements domicile-travail à vélo. Cette IKV constitue l'une des actions du **Plan de mobilité** des trois structures qui agit notamment en faveur de la pratique du vélo (mise à disposition également d'une **flotte de 200 vélos** pour les déplacements professionnels, formation des agents à la sécurité à vélo avec en 2018 l'**opéra-**

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Vélo et marche ne sont pas consommateurs d'énergie autre qu'humaine et n'ont pas les rejets de polluants ou de gaz à effet de serre des véhicules motorisés, modes doux (marche, vélo), non polluants et générant peu de nuisances, apparaissent comme une solution idéale pour les trajets courts.

Par ailleurs, en étant non-polluant, peu coûteux, accessible à tous et bon pour la santé, le vélo croise de nombreux enjeux sociaux, économiques et environnementaux.

PERSPECTIVES 2019

Poursuite des actions.

Finalisation et mise en œuvre du Plan Vélo de la ville d'Angers et du Plan Vélo d'Angers Loire Métropole (qui comprendra 4 secteurs dont celui de la Ville d'Angers).

ELEMENTS DE DEMARCHES PRIS EN COMPTE



FINALITES PRISES EN COMPTE



La ville à 30

Année de démarrage : 2016

Action territoriale

OBJECTIFS

- Favoriser les mobilités douces et une ville apaisée
- Instaurer une nouvelle courtoisie urbaine au bénéfice des usagers les plus vulnérables
- Sécuriser les déplacements de tous pour inciter à l'usage des modes non motorisés
- Recréer du lien social au sein des quartiers

INDICATEURS QUANTITATIFS

- Mesures de vitesse avant/après passage en zone 30
- Observatoire de l'accidentologie
- Généralisation des zones 30 et des contre sens vélo qui permet de renforcer la pratique du vélo

INDICATEURS QUALITATIFS

Angers 3^e au baromètre des villes cyclables 2017 (Fédération française des usagers de la bicyclette, catégorie communes entre 100 000 et 200 000 habitants)

DESCRIPTION DE L'ACTION

Démarche qui cherche à faciliter le partage de l'espace public entre tous les modes de déplacement (piétons, véhicules motorisés, vélos, bus, ...).

Sur la base d'une concertation menée avec les 10 conseils de quartiers de la ville (échanges et retours sur leur expertise d'usage, travail sur carte, identification de points à améliorer, ...), la hiérarchisation des voies (30km/h, 50km/h) fait l'objet d'une relecture de l'existant.

Un plan d'action et des aménagements sont en-

suite effectués pour informer et sécuriser les usagers (passage en zone 30, à double sens cyclables, sécurisation passage piétons, ...). Un volet information communication est prévu afin de favoriser l'appropriation de la démarche dans les pratiques quotidiennes des habitants.

Réalisation de vingt concertations de terrains avec riverains pour mettre en place des mesures d'apaisement, par marquage au sol du stationnement réalisation de plateau surélevés, coussins berlinois.

Généralisation du marquage 30 en entrée mais aussi au cœur des zones 30 km/h.

Bilan fait en mars 2018 avec les 10 conseils de quartiers sur la mise en place et la poursuite des actions ville apaisée zone 30.

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

Réalisation de 30 double sens cyclable en 2018.

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Action qui cherche à favoriser à la fois la mobilité douce, le lien social dans les quartiers, mais aussi un vivre ensemble plus harmonieux entre les différents usagers de l'espace public (piétons, vélos, voitures, ...).

PERSPECTIVES 2019

- Poursuite des concertations, mise en place de dispositif de ralentissement de la vitesse.
- Dans le cadre de la saisine des Conseils de quartier sur le plan vélo, bilan final sur la démarche ville apaisée zones 30 qui sera réalisé en novembre 2019

ELEMENTS DE DEMARCHES PRIS EN COMPTE

Participation

Organisation du pilotage

Transversalité

Evaluation

Amélioration continue

FINALITES PRISES EN COMPTE

Lutte contre le changement climatique

Préservation de la biodiversité

Cohésion sociale et solidarité

Epanouissement de tous les êtres humains

Modes de production et de consommation responsables

La réduction de la consommation énergétique de l'éclairage public

Année de démarrage : 2012

Action territoriale

OBJECTIFS

- Réduire durablement la consommation énergétique sur certains espaces (impact environnemental et financier)
- Anticiper dans le temps la consommation d'énergie et faciliter l'équilibre des coûts entre nouvelles opérations et remplacement de l'existant
- Adapter l'éclairage public aux besoins locaux, aux usages réels et l'insérer dans le cadre de vie du quartier

DESCRIPTION DE L'ACTION

Réduction de la consommation énergétique de l'éclairage public par le remplacement du matériel et la concertation avec les usagers pour adapter au mieux les solutions aux besoins réels. L'utilisation de LED permet notamment d'économiser la consommation de l'éclairage, d'éviter des frais de maintenance liés à l'allumage et à l'extinction (moins sensible que les lanternes classiques) et augmente sensiblement la durée de vie (passage de 4 à 15 ans environ).

Travail annuel sur 400 à 500 points lumineux en fonction de zones préalablement choisies (choix en fonction de la maîtrise des coûts de travaux et des résultats significatifs après action). A noter le travail de certaines entreprises prestataires en faveur d'une production locale (fonderie, construction, assemblage, recyclage, ...).

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

182 installations de lanternes équipées de sources LED réalisées en 2017-2018 sur 9 sites, dans les différents quartiers de la ville.

Exemples :

- Renouvellement de 25 lanternes rue Desjardins (Centre-ville)
- Expérimentation menée sur 10 lanternes au Jardin du Mail (Centre-ville)
- Dans le cadre de l'aménagement de la placette St Léonard, installation de 16 lanternes (St Léonard)
- Renouvellement de 14 lanternes rue St Jacques (Doutre)
- Travail également en cours pour l'installation de 20 lanternes rue du Quinconce (finalisation en 2018).

Remplacement de 140 lanternes (en source LED) sur 2018-2019.

Dans le cadre du projet Cœur de Maine :

- Réalisation d'un plan lumière en 2017 par ALTER
- Opérations réalisées (avec ALTER) :

◇ Sur le site centre-ville Maine : 88 projets d'implantation de l'éclairage en cours (6 types d'appareils d'éclairage différents)

◇ Promenade Jean Truc et quai Ligny : 51 projets d'implantation de l'éclairage en cours (5 types d'appareils d'éclairage différents)

- Renouvellement de la modernisation de l'éclairage sur le Pont de Verdun

- Opérations en cours (avec ALTER) :

ZAC / Quai Saint Serge : 77 projets d'implantation de l'éclairage en cours (7 types d'appareils d'éclairage différents)

- Renouvellement et la modernisation de l'éclairage sur le Pont de Verdun

Mise au point d'un nouvel outil **SIG** permettant une gestion plus fine de l'éclairage public.

INDICATEURS QUANTITATIFS

182 installations de lanternes équipées LED en 2017-2018 et 140 en 2018-2019

Un total de 216 projets d'implantation de l'éclairage dans le cadre du projet Cœur de Maine

INDICATEURS QUALITATIFS

La mise en place d'éclairage LED permet de réduire la consommation (50%) et les coûts de fonctionnement de maintenance.

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Diminution de la consommation d'énergie et adaptation du matériel et de son fonctionnement aux besoins réels des habitants.

PERSPECTIVES 2019

- Plus de 384 installations de lanternes équipées de sources LED prévues pour 2018 et 2019 sur 17 sites.
- Poursuite de la mise au point du nouvel outil SIG.
- Préparation des travaux à réaliser dans le cadre de l'arrivée du tramway (dépose de lanternes et mise en place d'éclairage LED provisoire).
- Poursuite des travaux d'implantation de l'éclairage dans le cadre de Cœur de Maine et de la ZAC St Serge.

ELEMENTS DE DEMARCHES PRIS EN COMPTE



FINALES PRISES EN COMPTE

2.

Renforcer la transition environnementale

La gestion des espaces naturels sensibles

Année de démarrage : 2016 (pour l'Étang St Nicolas)

Action territoriale

OBJECTIFS

- Préserver et entretenir ces espaces, les milieux et les espèces les composants
- Favoriser la connaissance de ces espaces et la sensibilisation à leur préservation
- Valoriser ces espaces

INDICATEURS QUANTITATIFS

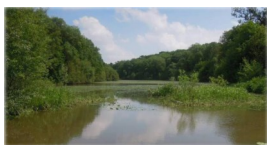
Étang Saint Nicolas

Un plan de gestion de 25 actions entre 2017 et 2021

INDICATEURS QUALITATIFS

Néant.

Diversité des milieux naturels sur le parc St Nicolas



DESCRIPTION DE L'ACTION

Sur les 12 espaces naturels sensibles classés par le département situés sur le territoire d'Angers Loire Métropole, quatre sont gérés par la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole (ALM) :

• **Les basses vallées Angevines** (Ville / ALM) : classé Natura 2000 depuis 2004 (réseau européen de sites naturels qui vise à préserver des milieux et des espèces animales et végétales devenus rares à l'échelle européenne, en tenant compte des exigences économiques, sociales ainsi que des particularités locales), ce territoire de confluence de 9 200 ha entre la Maine, la Mayenne, le Loir et la Sarthe offre une biodiversité exceptionnelle aux portes d'Angers.

• **Les parcs Saint Nicolas** (Ville / ALM) : 147 ha sur un ancien site d'extraction ardoisière et étang artificiel créé au Moyen-Âge. Cet espace dispose d'une diversité exceptionnelle de milieux (lande sèche, milieux humides, jardins vivriers, ...).

• **Le Lac de Maine** (Ville) : 220 ha creusés sur les prairies d'Aloyau (carrière de grave), site classé zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF). Il offre notamment aux oiseaux une zone de refuge en hiver, une halte migratoire, un lieu de nidification.

• **Les Ardoisières** (ALM) : 100 ha qui se composent à la fois d'une végétation sauvage et de milieux très divers allant du plus sec et chaud au plus humide, et de vestiges qui témoignent de l'ancienne activité industrielle d'extraction de l'ardoise (déchets d'ardoises, chevalements, compresseurs, ...).

Les directions gestionnaires de la Ville d'Angers et d'ALM entretiennent ces espaces (direction aménagement et développement des territoires pour les Basses Vallées Angevines, direction parcs jardins et paysages pour le parc St Nicolas et les Ardoisières, direction des sports et loisirs pour le Lac de Maine) pour préserver leurs milieux naturels, la diversité de leurs habitats et valoriser les sites. Des actions de gestion environnementale, d'inventaire, d'éducation et de sensibilisation sont ainsi mises en place, des itinéraires cyclables et de randonnée sont créés et valorisés. Des mesures agro-environnementales sont également en œuvre sur le site des Basses Vallées Angevines.

Les directions gestionnaires de la Ville d'Angers et d'ALM entretiennent ces espaces (direction aménagement et développement des territoires pour les Basses Vallées Angevines, direction parcs jardins et paysages pour le parc St Nicolas et les Ardoisières, direction des sports et loisirs pour le Lac de Maine) pour préserver leurs milieux naturels, la diversité de leurs habitats et valoriser les sites. Des actions de gestion environnementale, d'inventaire, d'éducation et de sensibilisation sont ainsi mises en place, des itinéraires cyclables et de randonnée sont créés et valorisés. Des mesures agro-environnementales sont également en œuvre sur le site des Basses Vallées Angevines.

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

Travail mené sur l'étang Saint Nicolas :

Dans le cadre de la **recherche de cohérence dans la gestion de cet espace pour sa préservation et le maintien ou la restauration des habitats**, un diagnostic a été réalisé en 2016 et un plan de gestion en 2017, élaborés par la LPO en partenariat avec le Conseil Départemental du Maine et Loire.

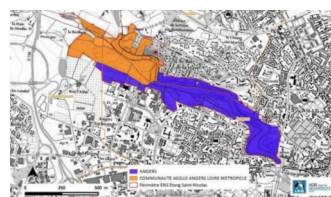
Le plan de gestion 2017-2021 porte sur trois volets :

- Améliorer et restaurer la qualité des habitats et l'accueil des espèces remarquables ;
- Améliorer les connaissances naturalistes et mettre en place des suivis en lien avec les actions de gestion et de restauration ;
- Permettre au public de découvrir l'ENS.

En 2018, poursuite de la mise en œuvre des premières actions lancées en 2017, avec principalement :

- **Lutte contre la plante invasive** (*Egeria densa*, Laurier palme) et envahissantes (genêt et poirier sauvage dans la lande).
- finalisation parcours **parcours d'orientation** avec les collèges.
- Des **travaux d'entretien** sur les mares, les landes, et la queue de l'étang (entretien de la végétation des rives, fauches, défrichages manuels, ...).
- L'équipe travaillant sur le terrain a également été sensibilisée avec une **formation** de la LPO.
- premiers relevés faune flore (flore avec CBNB, avifaune, amphibiens, reptiles, chirop- tères avec LPO)

Un comité de pilotage annuel est mis en place avec un suivi des actions et propositions.



CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Actions générales pour préserver voire restaurer les milieux et les espèces composant ces espaces naturels sensibles (ENS). Travail mené en faveur de la connaissance scientifique de ces milieux et de la sensibilisation pour mieux les connaître et ainsi mieux les préserver.

La gestion des ces ENS se fait par ailleurs dans une logique partenariale avec l'implication et l'échange entre différents acteurs du territoire : Conseil Départemental du Maine et Loire, différentes directions de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole, associations (LPO, pêcheurs, ...), Université, Office National des Forêts, ...

PERSPECTIVES 2019

Poursuite des actions sur l'Etang St Nicolas avec notamment :

- Constitution d'un programme d'animation grand public, scolaires et centres de loisirs
- Etude pour l'extension du périmètre de l'ENS sur le site de la Vilnière

Premières études de faisabilité de mise en place d'une démarche similaire pour l'ENS des ardoisières.

ELEMENTS DE DEMARCHES PRIS EN COMPTE



FINALITES PRISES EN COMPTE



La gestion de l'arbre urbain

Année de démarrage : 2014

Action territoriale

OBJECTIFS

- Maintenir, développer la biodiversité en milieu urbain
- Sensibiliser les habitants aux enjeux liés à la biodiversité
- Valoriser le patrimoine et le savoir-faire local dans le domaine du végétal

DESCRIPTION DE L'ACTION

Mise en place de différentes techniques pour favoriser la présence de l'arbre en ville et sa gestion écologique :

- Arbre en port semi-libre
- Perméabilité des sols favorisée
- Gestion écologique (pas de produits chimiques, piégeage des chenilles processionnaires, utilisation de techniques durables comme le procédé du mélange terre/pierre pour les plantations ...)

• Végétalisation des pieds d'arbres avec la participation des habitants

• Diversité de plantations (plus de 200 espèces)

Actions de valorisation autour des techniques de plantation développées à Angers

• Mise en place de diagnostic chiroptères avant abattage pour des opérations (avenue Jeanne d'Arc, tramway, ...). Formation d'un technicien à cette problématique

• Mise en place d'un plan de gestion ONF sur l'étang St Nicolas (partie Ville). Certains arbres peuvent être de véritables repères dans la ville, par leur envergure et leur essence. La Ville d'Angers souhaite rythmer ses espaces publics par de tels végétaux. Etude démarrée en 2018

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

• Développement de la gestion informatisée du suivi sécuritaire

INDICATEURS QUANTITATIFS

110 à 120 000 arbres gérés par la Direction Parcs Jardins et Paysages sur l'ensemble des espaces publics de la ville dont 16 000 arbres d'alignement

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Utilisation de techniques permettant de limiter l'impact sur l'environnement de la gestion de l'arbre urbain et l'utilisation de produits chimiques. Action permettant de maintenir et de renforcer la présence de la biodiversité en ville, et participant à la qualité du cadre de vie.

PERSPECTIVES 2019

- En vue de la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers ont mis en oeuvre un recensement participatif des arbres remarquables de la ville d'Angers.
- Lancement d'un plan pour conforter les boisements existants afin de contribuer à la réduction des îlots de chaleur, à la captation carbone, au renforcement de la biodiversité. A l'automne 2019 débutera un vaste programme de plantations d'au moins 30 000 jeunes plants forestiers sur le site du plateau de Grésillé.
- 45 arbres signaux plantés

ELEMENTS DE DEMARCHES PRIS EN COMPTE



FINALITES PRISES EN COMPTE



Les études sur la connaissance de la faune et de la flore locale

Année de démarrage : 2016

Action territoriale

OBJECTIFS

- Renforcer la connaissance et la protection de la biodiversité locale
- Aider à la décision en matière de gestion de la biodiversité

INDICATEURS QUANTITATIFS

17 communes ayant pu bénéficier de l'expertise du Conservatoire de Brest depuis 2015

87% des espèces floristiques du département présentes sur ALM

32 plantes protégées sur le territoire

69 plantes inscrites sur la liste rouge de l'UICN

INDICATEURS QUALITATIFS

Des connaissances qui peuvent aider à la décision et alerter sur certains enjeux locaux en matière de biodiversité.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec certains partenaires locaux (Conservatoire Botanique National de Brest, LPO,...), inventaires menés afin de renforcer l'état des connaissances du territoire en matière de diversité faunistique et floristique.

Outre l'apport de connaissances scientifiques, ces inventaires permettent une meilleure connaissance des enjeux liés à la biodiversité et permettent ainsi d'aider à la décision dans des projets d'aménagement et de gestion de l'espace.

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

Poursuite du partenariat avec le Conservatoire Botanique National de Brest, débuté en 2015 :

• **Actions d'amélioration des connaissances** sur l'Espace Naturel Sensible de l'étang St Nicolas

• **Suivi botanique** sur l'île Saint Aubin

• Poursuite du **plan de prospection** sur des communes ciblées du territoire

• Début de la mise en œuvre du **plan local de conservation** en faveur du Pourpier du Dniپر

• Mise à jour des **couches d'alerte** sur Angers Loire Métropole (SIG)

Elaboration par la LPO d'un atlas communal de la biodiversité (ABC) sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine.

Etabli à partir d'un inventaire précis et cartographié des habitats, de la faune et de la flore, cet outil permettra de mieux connaître la biodiversité du territoire, d'identifier les enjeux spécifiques liés et les actions à mettre en œuvre pour protéger et valoriser la biodiversité.

Il facilitera la sensibilisation et la prise en compte de la biodiversité dans les politiques intercommunales.

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Les études menées permettent de mieux connaître la biodiversité locale (faunistique ou floristique) et mettent en lumière certains enjeux locaux. Outre les connaissances scientifiques et techniques, elles participent à renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement et de gestion du territoire grâce à l'aide à la décision qu'elles constituent.

PERSPECTIVES 2019

- Poursuite du partenariat avec le Conservatoire de Brest
- Finalisation de l'ABC puis réflexions pour faire connaître ce travail auprès des communes et définir des plans d'actions.
- Etude (Stage) pour faire état des lieux connaissances au niveau des directions et partenaires et extraire des indicateurs de suivi

ELEMENTS DE DEMARCHES PRIS EN COMPTE



FINALITES PRISES EN COMPTE



Les expositions végétales éphémères : jardins d'expression

Année de démarrage : 2013

Action territoriale

OBJECTIFS

- Valoriser le patrimoine, le savoir-faire local, les formations et entreprises locales dans le domaine du végétal
- Promouvoir le lien entre art et nature, et faire découvrir le potentiel esthétique des jardins
- Développer le rapport entre l'Homme et la nature

INDICATEURS QUANTITATIFS

Plus de 30 000 visiteurs

Plus de 5 000 bulletins de vote

Catégorie 2 : 106 étudiants et 17 jardins créés, 6 établissements d'enseignement supérieur

Catégorie 1: 856 enfants impliqués et 21 jardins créés

65 entreprises partenaires

DESCRIPTION DE L'ACTION

Jeu d'expression libre autour du jardin. Concours annuel dans le domaine de Pignerolle (Saint Barthélemy d'Anjou), qui permet aux écoliers, étudiants de réaliser des projets croisant savoir-faire horticoles locaux, patrimoine et création artistique (jardins de 20 à 40m², ou palox mis à leur disposition).

Les participants sont incités à récupérer des matériaux et végétaux auprès des entreprises locales pour construire et aménager leur jardin. Ils sont accompagnés dans la logistique et la technique par la direction des Parcs Jardins et Paysages.

Les visiteurs de l'exposition sont invités à voter

pour leur jardin favori. Le gagnant de la catégorie étudiante voit son jardin adapté et exposé sur la place du Ralliement l'année suivante.

•Participation de 21 écoles (écoles primaires, Centres de Loisirs Sans Hébergement, temps périscolaires) : végétalisation de 21 palox présentés dans le jardin de Pignerolle.

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

Exposition du projet lauréat 2017 « jardin au centre de la terre » par les compagnons du devoir sur la place du Ralliement à l'été 2018.

6e édition autour du thème « échappées de jardin ».

•17 groupes sélectionnés en fonction de certains critères (développement durable, partenariat et mise en valeur du patrimoine local).

INDICATEURS QUALITATIFS

Mise en valeur de l'ancien potager de Pignerolle

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le concours favorise la solidarité sur le territoire (échanges participants / entreprises locales) ; met les citoyens au cœur du projet en leur permettant d'élire le gagnant du concours ; constitue une des animations de l'été sur le territoire angevin et participe donc à l'épanouissement des Angevins.

Continuité de l'exposition au Parc de Pignerolle et place du Ralliement en 2019.

PERSPECTIVES 2019

ELEMENTS DE DEMARCHES PRIS EN COMPTE



FINALITES PRISES EN COMPTE



Le pollinarium sentinelle

Année de démarrage : 2011

Action territoriale

OBJECTIFS

- Anticiper et adapter le traitement des personnes allergiques aux pollens
- Faire progresser la connaissance scientifique au niveau local et national
- Sensibiliser le public aux plantes allergisantes

INDICATEURS QUANTITATIFS

20 espèces à haut pouvoir allergisant

250 heures de travail fournies par les jardiniers pour la gestion du Pollinarium, observation et transmission des données

INDICATEURS QUALITATIFS

20 newsletters d'alerte à destination des personnes allergiques

1 600 abonnés à la newsletter

DESCRIPTION DE L'ACTION

• Jardin à Bellefontaine regroupant 20 espèces de plantes (herbacées et ligneuses) de la région d'Angers, présentant un haut pouvoir allergisant.

• Relevé quotidien des émissions de pollens par un agent de la collectivité pendant la période de pollinisation.

• Alerte envoyée aux professionnels et aux patients à chaque début et fin d'émission de pollens pour chaque espèce via une newsletter.

• Fait partie du réseau national des pollinariums sentinelle de France, en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé et Air Pays de Loire.

• Outil de santé public pour l'Anjou reconnu au niveau national.

• Sensibilisation du grand public via l'organisation de visites pédagogiques et l'installation de panneaux d'informations sur le site du jardin.

• Collaboration avec un allergologue référent.

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

Poursuite de l'entretien et des relevés des plantes allergisantes.

Transmission de Newsletters aux abonnés pour les informer des risques allergiques.

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le pollinarium permet de suivre l'évolution du climat local car en fonction du climat les émissions de pollens varient. Il s'agit d'un réel outil de santé publique permettant de prévenir les risques d'allergie et crises d'allergie, et de limiter les doses de médicaments prescrites.

PERSPECTIVES 2019

Poursuite des relevés afin de transmettre les newsletters toute l'année.

ELEMENTS DE DEMARCHES PRIS EN COMPTE



FINALITES PRISES EN COMPTE



L'amélioration de la qualité de l'air intérieur (QAI)

Action interne

Année de démarrage : 2017

OBJECTIFS

- Garantir un air intérieur de bonne qualité dans les établissements recevant des enfants.
- Inscrire la collectivité dans un dispositif d'amélioration continue de la QAI

INDICATEURS QUANTITATIFS

Néant.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La QAI est à la croisée de différents enjeux sanitaires, énergétiques et sociétaux.

En 2018, un diagnostic partagé des pratiques de la ville concernant la qualité de l'air intérieur et des priorités géographiques et techniques a été mené à bien. Ce diagnostic a été réalisé de façon transversale entre les services de la direction bâtiment et la direction éducation-enfance.

Dans une 2ème phase, un plan d'action d'amélioration a été élaboré à l'échelle de la collectivité. Ce plan prend en compte la diversité des

DE

bâtiments et les différentes dimensions de la QAI : ventilation, travaux, fournitures, nettoyage...

ILLUSTRATION AVANCEES 2018

En 2018, des mesures de QAI ont été réalisées à la suite de travaux afin d'identifier leur éventuel impact sur la QAI ainsi que la courbe de décroissance des produits retrouvés dans l'air.

L'impact sur la QAI d'une peinture biosourcée a également été mesuré afin d'orienter les achats futurs.

Les différents services ont été sensibilisés lors de

DES

l'adoption du diagnostic et du plan d'action associé.

Une ventilation a été mise en place dans 2 écoles (école élémentaire Cussonneau et Ecole maternelle Paul Valéry).

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Agir pour améliorer la qualité de l'air dans les établissements recevant des enfants (établissements appartenant à la collectivité), signifie agir pour diminuer la concentration de certains polluants (liés à des revêtements de sols, des produits ménagers, des meubles ou encore des peintures), mais aussi agir pour renforcer la bonne ventilation des bâtiments. Ces deux éléments sont essentiels en termes de santé publique (baisse des polluants) et de gestion énergétique des bâtiments (l'humidité liée à l'absence de ventilation ne favorise pas l'utilisation optimale du chauffage par exemple).

PERSPECTIVES 2019

Poursuite des actions.

ELEMENTS DE DEMARCHES PRIS EN COMPTE



FINALITES PRISES EN COMPTE



Le développement des sciences participatives

Année de démarrage : 2013 (Fleurs sauvages de ma rue), 2011 (Crapauduc), 2011 (1ère édition des 24h de la biodiversité)

Action territoriale

OBJECTIFS

- Développer la connaissance sur le territoire
- Sensibiliser et mobiliser les citoyens sur les questions de biodiversité et de cadre de vie
- Développer des animations hors les murs

INDICATEURS QUANTITATIFS

- Fleurs sauvages : 4 sorties, 50 participants grand public

INDICATEURS QUALITATIFS

Ligue de Protection des Oiseaux Anjou, Société d'Etudes Scientifiques d'Anjou, les Naturalistes Angevins, Les Petits Débrouillards, Terre des Sciences, ...

DESCRIPTION DE L'ACTION

Mise en place de différents dispositifs :

•**Fleurs sauvages de ma rue** : déclinaison d'un programme national, en partenariat avec le Muséum national de Paris, qui cherche à connaître les plantes spontanées en ville, en s'appuyant sur les acteurs locaux (habitants, associations naturalistes, mairies de la Communauté Urbaine) pour mener un inventaire participatif dans les quartiers et alimenter la base de données locale et nationale. Formation de personnel d'Angers Loire Métropole à la reconnaissance de la flore sauvage urbaine dans ce cadre, en partenariat avec la Maison de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)

•**Crapauduc** : système composé de bâches tendues le long de la chaussée et de pots enterrés, afin de piéger les crapauds avant qu'ils ne

se fassent écraser en traversant la chaussée (mise en place avenue du lac de Maine, entre février et avril).

•**24h de la biodiversité** : animations nature, de jour et de nuit, pour observer insectes, plantes, oiseaux et autres chauves-souris, mais aussi pour mieux connaître les espèces de végétaux et d'animaux du territoire.

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

Actions du muséum

•Poursuite du dispositif **Fleurs sauvages de ma rue**, avec extension au territoire d'Angers Loire Métropole

•Poursuite du **groupe de bénévoles dans le cadre du projet national herbonautes**

(participation du grand public sur la valorisation des numérisations des collections naturalistes). Equipe de 6 bénévoles qui s'est relayée une demi-journée par semaine pour sécuriser les herbiers du muséum destinés à être numérisés.

•**Autres actions** : adhésion à la charte 65 millions d'observateurs du Muséum national, participation au comité de pilotage.

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Connaissance de la biodiversité en ville, sensibilisation à l'environnement en milieu urbain, participation citoyenne et lien social.

PERSPECTIVES 2019

Poursuite des actions du muséum sur les herbiers et Fleurs sauvages de ma rue.

ELEMENTS DE DEMARCHES PRIS EN COMPTE



FINALITES PRISES EN COMPTE



Conforter l'identité paysagère de la ville

Année de démarrage : 2015

Action territoriale

OBJECTIFS

- Redonner de la place au végétal en ville et mettre en valeur le patrimoine vert et les acteurs de la filière
- Identifier, valoriser et faire rayonner la ville autour de la thématique du végétal

DESCRIPTION DE L'ACTION

La volonté municipale est que la place du végétal et des aménagements paysagers aient la part belle dans l'évolution de la Ville. C'est ainsi que depuis le début du mandat, plusieurs projets et aménagements sont engagés dans ce sens afin de favoriser les continuités végétales et paysagères, compléter ce maillage vert de la ville en intégrant la conception et la gestion durable

En concertation avec les habitants, de grands chantiers sont mis en œuvre pour requalifier certains espaces publics et renforcer la présence du végétal

Le projet « Végétalisation du cœur de ville » :

Cheminement végétal qui permettra de relier l'avenue Jeanne d'Arc à la promenade du Bout du Monde, au pied du château.

Le projet « Angers Cœur de Maine » :

L'objectif du projet est de renforcer le centre de l'agglomération et de renouer avec la rivière. Dans un premier temps, l'accent est mis sur des sites déterminants avec une attention particulière et constante sur la place de la nature en ville. Les opérations sont sur Quai St Serge, centre ville maine, apaisement des voies sur berges

Le projet « Cours Saint Laud » : reconversion des friches urbaines autour de la gare St laud avec la création du jardin Eblé (8000 m²).

Le projet « Hauts de Saint Aubin » :

Le projet global intègre les sites Mayenne, Capucins et Verneau

Les projets de rénovations urbaines de Monplaisir et de Belle Beille :

Les schémas directeurs des projets font la part belle au végétal, en projetant des rénovations vertes.

L'appel à projets urbains innovants « Imagine Angers » :

De futurs aménagements connectés au végétal ; en mars 2018 ont été révélés les projets lauréats de ce concours qui vise à aménager 6 sites stratégiques de la ville.

Le végétal y sera présent de différentes façons : projets d'agriculture urbaine, jardins partagés, architectures végétalisées (ou suggérant le végétal), et même une serre tropicale

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

Réhabilitation de l'avenue Jeanne d'Arc faite. Travaux promenade Jean Turc faits. Démarrage travaux cœur de Maine et parc St serge. Lanière Bocquel réalisée.

Obtention en 2016 du **Label Fleur d'or**, décerné par le Comité National des Villes et Villages Fleuris. Chaque année, il est attribué à 9 communes déjà pourvues du label « 4 fleurs », que la Ville d'Angers conserve depuis 1984. Ce label récompense les actions menées par les collectivités locales en matière de qualité du cadre de vie et de patrimoine paysager.

Suite du travail sur les études du schéma directeur.

INDICATEURS QUANTITATIFS

226 arbres plantés avenue Jeanne d'Arc

11 600 m² d'avenue végétalisée

Depuis 2016, 12 ha en plus d'aménagements paysagers sur la ville

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le réaménagement de certains espaces publics permet de favoriser la biodiversité végétale et animale en ville, au profit de la qualité du cadre de vie des Angevins et de l'attractivité du territoire. La présence des végétaux et des sols non étanches contribue à la réduction des îlots de chaleur en ville, le lien avec la filière végétale locale permet de minimiser le bilan carbone des travaux, et enfin l'absence de circulation automobile et les surfaces végétalisées contribuent à la qualité de l'air.

PERSPECTIVES 2019

Ouverture Parc St Serge. Travaux 1ère tranche végétalisation cœur de ville du parvis de la Mairie à la place du ralliement. Travaux ZAC Verneau en cours ainsi que Plateau Capucins.

ELEMENTS DE DEMARCHES PRIS EN COMPTE



FINALITES PRISES EN COMPTE



Le site patrimonial remarquable

Année de démarrage : 2013

Action territoriale

OBJECTIFS

- Identifier et répertorier les richesses architecturales, historiques, paysagères
- Conserver le cadre urbain et l'architecture ancienne et permettre une évolution harmonieuse au regard des fonctions urbaines contemporaines
- Favoriser la rénovation du patrimoine bâti ancien

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'hypercentre d'Angers concentre un grand nombre de richesses patrimoniales, allant du gallo-romain à l'Art déco, en passant par le XIXe siècle et les cités-jardins.

A la demande de la Ville d'Angers en 2013, Angers Loire Métropole, détentrice de la compétence urbanisme, a décidé de mettre en place en 2015 un secteur sauvegardé. Suite à la loi relative à la Liberté de Création, Architecture et Patrimoine en 2016 (dite loi Patrimoine ou loi LCAP), l'étude du secteur sauvegardé est devenue une étude d'un **Site Patrimonial Remarquable (SPR)**.

Un Site Patrimonial Remarquable est une **mesure de classement** sur un espace délimité permettant de protéger, conserver et **mettre en valeur le patrimoine culturel** présentant un intérêt public (d'un point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager).

Le SPR est délimité par un périmètre à l'intérieur duquel, **deux outils de gestion sont possibles** :

- soit un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du patrimoine (PSMV), qui tient lieu de Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;
- soit un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP), qui est une servitude règlement annexée au PLUi.

Ils permettent d'inscrire tout acte d'aménagement, de transformation ou de construction dans le

périmètre du SPR dans le respect de l'existant, afin de le prendre en compte sans porter atteinte à ses qualités historiques, morphologiques, architecturales.

Angers et Angers Loire Métropole ont décidé d'allier ces deux outils pour la gestion de leur SPR :

- le PSMV, plus exigeant, pour la partie du SPR ayant la plus forte concentration de patrimoine ;
- et le PVAD, plus souple, pour tout ce qui se situera autour du PSMV. Les deux outils de gestion permettent une défiscalisation des travaux de rénovation pour les propriétaires bailleurs lorsque les documents seront approuvés.

paysage (domaine, hameaux ruraux, cités jardins, ...) ;

- Des secteurs naturels comprenant peu de bâti mais d'une grande qualité paysagère avec des paysages très ouverts qui offrent des vues remarquables, identitaires et en connexion avec le territoire au sud /est avec la confluence Loire-Maine, à l'ouest avec le site classé de l'étang Saint-Nicolas et au nord avec l'île Saint-Aubin formée par la boucle de la Maine.

Le classement aura pour effet immédiat de soumettre tous les travaux situés au sein de ce périmètre à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France. Les propriétaires bailleurs de bâtiments situés à l'intérieur du périmètre peuvent bénéficier de mesures de défiscalisation en cas de réalisation de travaux.

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

Finalisation de la procédure.

Le périmètre comprendra à la fois :

- Un secteur urbain central, constitué du cœur de ville historique et marqué par un relief induisant de nombreuses vues remarquables. Ce secteur présente une grande densité de patrimoine avec les principaux témoins de la richesse historique de la ville : architecture monumentale et ensembles urbains spécifiques du cœur de ville ;
- Des secteurs de patrimoine comprenant les noyaux urbains historiques en prolongement du cœur de ville (faubourg) et les ensembles architecturaux caractéristiques de l'histoire urbaine souvent en lien étroit avec le

INDICATEURS QUANTITATIFS

Environ 1600 ha de SPR

Environ 80 monuments historiques du centre-ville englobés dans le périmètre

INDICATEURS QUALITATIFS

Une démarche urbaine qualitative en faveur de la protection des richesses architecturales, historiques et paysagères

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

La mise en place d'un Site Patrimonial Remarquable représente une démarche urbaine qualitative en faveur de la protection des richesses architecturales, historiques et paysagères. Elle s'inscrit dans ce sens en faveur de la qualité du cadre de vie et de l'accès de tous à ce patrimoine ainsi préservé.

Le classement permettra également de renforcer potentiellement la rénovation et la réhabilitation du bâti ancien via l'accès à certaines aides spécifiques.

PERSPECTIVES 2019

Classement du SPR d'Angers par arrêté ministériel le 31 janvier 2019. Ensuite, démarrage par la collectivité de l'étude d'élaboration du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur qui permettra d'avoir un outil de gestion pour la partie du cœur historique.

ELEMENTS DE DEMARCHES PRIS EN COMPTE



FINALITES PRISES EN COMPTE



3.

Développer les modes de consommation et de production responsables

Le développement des initiatives en agriculture urbaine et leur gestion écologique

Année de démarrage : Jardins familiaux : après la 2^{de} guerre mondiale
Jardins de pied d'immeuble : 2001
Mini jardins : 2010
Jardins partagés : 2013

Action territoriale

OBJECTIFS

- Maintenir voire développer la biodiversité en milieu urbain
- Sensibiliser les habitants aux enjeux liés à la biodiversité
- Inviter les habitants à être acteur dans l'amélioration de leur cadre de vie

DESCRIPTION DE L'ACTION

Plusieurs types de jardins :

• **Les jardins familiaux** : location d'une parcelle de 100 à 200 m² pour cultiver légumes et fruits. Mise à disposition de plus de 1000 parcelles sur 10 sites de l'agglomération soit plus de 27 hectares. La Fédération des jardins familiaux regroupe 8 associations sur le territoire qui ont en charge l'attribution des parcelles, la gestion quotidienne et les dépenses communes.

• **Les jardins de pied d'immeuble** : 6 jardins collectifs en pieds d'immeuble d'environ 400 m² chacun dans 5 quartiers d'Angers. Gestion et animation par la Régie de quartiers ; culture de fruits et légumes par les habitants. Concertation via des réunions publiques avec les habitants, le pôle territorial et la régie de quartiers. Comité annuel de pilotage.

• **Les mini-jardins** : mise à

disposition de petits espaces sur le domaine public au droit des façades ou des murs extérieurs de propriétés privées. La Ville crée la fosse de plantation en découpant l'enrobé, fournit des végétaux et apporte des conseils de plantation et d'entretien.

• **Les jardins partagés** : mise à disposition d'un jardin partagé par un collectif d'habitants d'un même quartier. Trois jardins partagés (Chouanière et Parc du Vallon, jardin Eblé).

• **Le jardinage à l'école** dans le cadre du temps périscolaire (aide logistique de la Direction des Parcs, Jardins et Paysages).

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

• Poursuite de la mise à disposition d'espaces pour les **"habitants jardiniers"**, conseils de plantations et d'entretien. Création d'un poste technicien dédié aux relations habitants jardiniers

• **Etude sur la réhabilitation** du jardin de la Roseraie avec de nouveaux espaces végétalisés qui seront entretenus par les habitants

• Expérimentation menée dans le quartier des Justices, avec proposition d'un espace récréatif avec city stade, terrain de pétanque, jeux pour enfants et **bacs à cultiver**.

• Poursuite du **challenge adultes et enfants** pour les jardins familiaux

• Poursuite de la démarche **minis-jardins**

• **Etude sur la mise en place de vergers conservatoires et partagés ou fruitiers isolés en libre cueillette et répartis sur l'ensemble des espaces publics de la Ville.**

INDICATEURS QUANTITATIFS

- 1000 parcelles / 10 sites de jardins familiaux (27 ha)
- 3 sites de jardins partagés (en jardins, 0.1 ha) et 6 sites en pied d'immeuble (0.35 ha)

INDICATEURS QUALITATIFS

Participation des habitants à la végétalisation de la ville et au développement de l'agriculture urbaine

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

La culture des jardins permet de conserver des espaces verts en milieu urbain, capteurs de carbone et facteurs de biodiversité (culture de fruits et de légumes, plantation de fleurs).

Ces jardins permettent également de tisser des liens entre les habitants (échanges de pratiques, dons de fruits et légumes, conseils de jardinage écologique apportés par les associations chargées de l'animation, ...). Ils favorisent enfin une consommation de produits frais par les habitants et contribuent à améliorer leur cadre de vie.

- Etude jardin partagé dans le cadre de l'opération urbaine Chanzy
- Poursuite du chantier jardin partagé à la Roseraie
- Implantation premiers vergers conservatoires et partagés

PERSPECTIVES 2019

ELEMENTS DE DEMARCHES PRIS EN COMPTE

Participation

Organisation du pilotage

Transversalité

Evaluation

Amélioration continue

FINALITES PRISES EN COMPTE

Lutte contre le changement climatique

Préservation de la biodiversité

Cohésion sociale et solidarité

Epanouissement de tous les êtres humains

Modes de production et de consommation responsables

Le dispositif « PARTEZ EN LIVE »

Année de démarrage : 2018 (post « Prêt à monter sur scène »)

Action territoriale

OBJECTIFS

- Encourager et valoriser l'expression des musiciens amateurs et émergents sur scène
- Créer des occasions de concerts dans de bonnes conditions
- Accompagner des projets par un soutien financier, logistique, méthodologique

INDICATEURS QUANTITATIFS

- 16 porteurs de projets ayant sollicité le dispositif pour 69 projets : correspondant à 150 groupes amateurs angevins programmés

INDICATEURS QUALITATIFS

Points forts généraux de "Prêt à monter sur scène?" :

- Le dispositif a été construit sur la base d'une concertation avec les acteurs du territoire
- Des rencontres et échanges entre acteurs du territoire ont pu avoir lieu au cours et en dehors des temps de travail avec la Ville d'Angers
- Un accueil et des conseils sont apportés aux porteurs de projets par la Direction Culture de la Ville
- Un partenariat privilégié est établi entre la Ville d'Angers, le Bar du Quai et l'association Paï Paï sur la base Partez en Live ». La Ville d'Angers assure un soutien à ces structures sur une année reconductible sur la base d'un bilan et d'objectifs partagés, décliner dans une convention

DESCRIPTION DE L'ACTION

Mise en place d'un soutien forfaitaire plus équitable et permettant de répondre à un plus grand nombre de porteurs de projets.

Une aide spécifique aux projets co-portés par au moins deux associations a été mise en place, permettant l'accès à une dotation plus importante, et visant à développer les logiques coopératives entre acteurs du territoire afin de faire évoluer la taille et l'ambition des projets et renouveler l'offre en matière d'événements musicaux.

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

Très bonne adhésion des acteurs au nouveau dispositif, tant par le nombre de sollicitations que par la compréhension des stratégies de développement de la filière qu'il sous-tend

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Démarche participative qui cherche à agir sur l'ensemble du territoire (quartiers notamment) et permet de fédérer les acteurs locaux concernés voire de renforcer leurs liens (démocratie participative). Dispositif qui favorise l'expression culturelle des musiciens amateurs et les découvertes culturelles des Angevins (épanouissement/ cohésion sociale et solidarité).

PERSPECTIVES 2019

Reconduction et développement des projets et structures / acteurs bénéficiaires.

ELEMENTS DE DEMARCHES PRIS EN COMPTE



FINALITES PRISES EN COMPTE



Le partenariat de coopération décentralisée avec Bamako

Année de démarrage : 2014

Action territoriale

OBJECTIFS

- En mobilisant les expertises locales angevines et bamakoises, et dans le cadre des compétences respectivement attribuées, appuyer le développement des services publics bamakoises
- Développer les échanges de pratiques et d'expériences entre les deux villes sur l'évolution des services publics
- Favoriser les échanges et collaborations inter-territoires pour alimenter le partenariat de coopération

DESCRIPTION DE L'ACTION

La ville d'Angers est jumelée depuis 1974 avec Bamako (Mali) et consacre 0,5 % de son budget annuel d'investissement à des actions concrètes en faveur du développement. Depuis 1999, Angers Loire Métropole a également engagé des investissements dans le champ de ses compétences. Ces actions de coopération internationales sont plurielles :

Sur le volet santé publique • Soutien au CHU d'Angers dans sa collaboration avec l'Hôpital du point G pour le renforcement de la chirurgie cardiaque à cœur ouvert en focalisant l'appui de la ville sur le volet formatif auprès des praticiens bamakoises (stages au CHU, missions opératoires sur place).

• Soutien aux Centres de Santé Communautaire (CSCOM) de chaque commune pour les doter en moyens matériels, effectuer de petites réhabilitations sur le bâti communal et engager la formation professionnelle continue du personnel soignant (hygiène, laboratoire, management).

Directions impliquées :
Santé Publique et Bâtiment

Sur le volet sport - éducation - enfance

• Supervision et soutien à la maintenance des Centres de Lecture et d'Animation Enfantine (CLAEC) de chaque commune - mission annuelle de la Direction des bâtiments ;

• Échanges de pratiques et formation in-situ avec les

CLAEC (Bamako) : usage du livre et du jeu, de l'activité sportive et de loisir, méthodes pédagogiques,

• Sensibilisation des élèves angevins à la culture malienne dans le cadre des Temps d'Activités Péri-scolaires (TAP) en s'appuyant notamment sur une malle pédagogique.

• Développement d'un programme de formation des cadres sportifs de Bamako avec le soutien des acteurs angevins qui œuvrent sur ce champ (ligues, comité départementaux, clubs) et soutien au développement du sport féminin Malien.

Directions impliquées :
cellule de veille éducative (groupe de travail transversal aux directions Sports, Culture, Education) et Direction des bâtiments pour le volet maintenance.

Sur le volet eau - assainissement - déchets

• Appui à la construction de trois châteaux d'eau à Bamako ;

• Appui à l'équipement de la Mairie de District en matière de gestion des déchets (8 caissons et 2 camions de collecte) et à l'aménagement de centres de transit pour les déchets solides ;

• Dotation en matériel de l'association communautaire Yirimadio (Commune VI à Bamako) ;

• Approfondir les opportunités d'appui sur les déchets d'équipements électriques et électroniques à Bamako, ainsi que sur le tri et valorisation des déchets ménagers ;

Directions impliquées :
Direction Environnement, Déchets et Propreté & Eau et Assainissement d'Angers

Loire Métropole (ALM), Service des Relations internationales

Sur le volet culturel

• Organisation de résidences d'artistes et d'échanges culturels entre Angers et Bamako (ZUR, KWAL).

• Coproduction de spectacles avec l'Institut Français du Mali

• Mise en relation de structures culturelles angevines et bamakoises

Directions et/ou acteurs angevins impliqués : *Service des Relations Internationales et Direction de la Culture, groupes et artistes angevins (ZUR, KWAL,...)*

Les finalités attendues pour la politique de relations internationales

1/ Le rayonnement international et l'attractivité de la ville et son administration

• Des projets pertinents et qualitatifs de renforcement des services publics bamakoises pour asseoir la notoriété et légitimité de la ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole à Bamako, au Mali et dans la sous-région.

• Valoriser à Bamako et au Mali l'expertise territoriale mais également les expériences probantes de la ville en matière d'action publique.

• Une Maison du Partenariat Angers Bamako (MPAB) comme vitrine de la ville (patrimoine, culture, atouts économiques), de son engagement et comme laboratoire local de coopération pluri-acteurs.

• Contribuer à l'image de marque de la ville au Mali en conviant les partenaires bamakoises aux événements annuels « phares » (accroche cœurs, journées maliennes, etc.)

INDICATEURS QUANTITATIFS

- Part du budget d'investissement de la ville dédié à l'international : 0,5 %
- Evolution de la part de financements extérieurs mobilisés et des budgets internes mobilisés
- Evolution du nombre d'échanges de pratiques entre les deux villes
- Evolution du nombre d'agents municipaux impliqués dans la coopération
- Evolution du nombre d'acteurs territoriaux angevins et bamakoises mobilisés
- Evolution du nombre d'accueils à la Maison du Partenariat Angers-Bamako

INDICATEURS QUALITATIFS

- Evolution du cadre partenarial entre les deux villes (conventionnement et coresponsabilité, champs d'intervention, temps de pilotage techniques et politiques, etc.).

- Appréciation de la qualité des actions menées (pertinence, cohérence, durabilité, etc.) et des impacts qu'elles provoquent (positifs/négatifs, leviers de progrès, etc.).

- Sollicitations externe de communication / valorisation / présentation du partenariat de coopération avec Bamako.

2/ La sensibilisation des citoyens angevins à la culture malienne.

Journées Maliennes (spectacles, expositions, événements sportifs, projections, etc.) - ateliers de sensibilisation sur Bamako et le Mali dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) par la Direction Education Enfance.

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

• ODD 3 : Bonne santé et bien être

Réflexion en cours du CHU d'Angers sur une formation en hygiène hospitalière et de lutte contre l'antibiorésistance auprès des Centres de Santé Communautaires (CSCOM) construits par la Ville d'Angers opérant dans les 6 communes de Bamako.

• ODD 6 : Eau propre et assainissement // ODD 11 : Villes et communautés durables

Lancement d'un projet de renforcement du service d'eau potable et d'assainissement sur trois adductions des quartiers périphériques de Bamako par l'équipe de la Direction Eau et Assainissement d'Angers Loire Métropole. Appui spécifique sur les questions de modélisation et maintenance des réseaux hydrauliques, de renforcement de compétences auprès des Comités d'usagers et communes gestionnaires. En attente d'un cofinancement de Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) de 18 740 € (45%).

• ODD 17 : partenariats pour la réalisation des objectifs

Montage d'une initiative d'échange entre jeunes angevins et bamakois sur des

thématiques relevant de l'éducation à la citoyenneté mondiale. Plateforme d'échange et de partage sur les réalités vécues par les jeunes sur des sujets relevant de leur quotidien et création collective d'un « support » d'expression collective.

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique, protection de l'atmosphère, préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources, ...

Assainir l'environnement urbain bamakois (sol & nappes, air...)

- Appui à l'optimisation de la gestion des déchets ménagers en ville et dans l'agglomération (pré-collecte, matériel de collecte, centres de transit, opportunité de tri et valorisation).
- Travail sur l'opportunité d'une formation professionnelle qualifiante au démantèlement et valorisation des déchets électriques et électroniques de Bamako.

Mener des initiatives pilotes pour l'environnement urbain -

- Aménagement de la Maison du Partenariat privilégiant le maintien de la biodiversité, la gestion raisonnée de la ressource (eau, sols) et la valorisation des déchets dans l'économie circulaire (recyclage et réemploi)

Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations, épanouissement de tous les êtres humains

- Travail d'appui aux pratiques sportives et ludiques (lecture, jeux) comme outils de partage, convivialité et émancipation pour les enfants et professionnels encadrants bamakois;
- Travail d'appui à l'accession aux besoins essentiels pour la population bamakoise : l'eau, la santé, l'éducation et la culture.

PERSPECTIVES 2019

- Prise de poste en fin d'année d'un(e) Volontaire de Solidarité Internationale (VSI) à Bamako pour coordonner et animer au Mali le partenariat de coopération Angers-Bamako.
- Lancement d'une initiative mutualisée avec Grand Lyon auprès des villes partenaires d'Afrique de l'ouest pour une mobilisation d'expertise conjointe sur de la formation continue en matière d'urbanisme. Pour Angers Loire Métropole, les sujets suivants pourraient faire l'objet d'une mobilisation : Végétal, environnement urbain, plan alimentaire territorial, etc.

ELEMENTS DE DEMARCHES PRIS EN COMPTE



Les échanges de pratiques en Europe

Année de démarrage : 2014

Action territoriale

OBJECTIFS

- Découvrir de nouvelles pratiques et éventuellement s'en inspirer
- Optimiser la conduite des politiques publiques
- Concevoir et mettre en œuvre un meilleur service public auprès des Angevins

INDICATEURS QUANTITATIFS

Néant.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le service Relations Internationales mène de manière transversale des échanges de bonnes pratiques avec les villes jumelles afin d'optimiser la conduite des politiques publiques. Les déplacements des élus et techniciens concernés par ces échanges ainsi que l'accueil de délégations permettent de concevoir et de mettre en œuvre un meilleur service public auprès des Angevins.

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

Dans nos villes jumelles

Haarlem :

• **renouvellement du paysage urbain en espaces durables.** Réutilisation de friches urbaines dans notre ville jumelle : transformation de l'ancienne mairie en maison associative du développement durable, de l'ancienne déchetterie en pépinière d'entreprises innovantes, d'une ancienne boulangerie en espace de coworking pour start-ups.

• **les bonnes pratiques**



durables dans notre ville jumelle sont autant de pistes de travail pour Angers: place prépondérante du vélo dans les déplacements urbains, intermodalité, valorisation des déchets.



Wigan

• **une meilleure cohésion entre la Ville et ses habitants.** une politique transversale baptisée *The Deal* a été mise en place entre le Conseil municipal de Wigan et ses habitants pour développer un meilleur cadre de vie dans un contexte budgétaire extrêmement contraint.



En échange d'engagements clairs de la municipalité, un accord informel a été conclu avec les habitants qui s'engagent à s'impliquer dans la vie associative, à se tourner vers les procédures en ligne, à recycler davantage, à adopter des habitudes de vie saines, à la protection des plus faibles, au soutien des entreprises locales et au

dialogue avec les institutions.

Résultats : malgré -40% de dotations publiques depuis 2008, +50% d'habitants satisfaits selon les enquêtes de la Ville de Wigan. Au-delà des chiffres, c'est surtout la dynamique associative impulsée par notre ville jumelle qui a retenu l'attention de la ville d'Angers et a interrogé nos pratiques.

Transversal

• **Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** a souhaité connaître les dispositifs de lutte contre la grande précarité dans nos villes jumelles européennes. Des questions très concrètes sur l'accueil des personnes sans domiciles fixe et des migrants ont été posées par les travailleurs sociaux du **Point Accueil Santé Solidarité** aux professionnels étrangers.

Hors des villes jumelles

• **L'expertise angevine mise au service des collectivités d'Europe centrale et orientale**

Angers Loire Métropole est régulièrement pris pour exemple sur sa gestion des déchets. Fin 2018, des collectivités roumaines lauréates d'un concours organisé par l'Ambassade de France sur le développement urbain durable ont mené une visite d'étude sur notre territoire. Quelques semaines plus tard, des collectivités bulgares ont été accueillies dans les mêmes conditions.

INDICATEURS QUALITATIFS

Capacité d'innovation des services, meilleur service public rendu aux Angevins.

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

En plus de renforcer les liens entre Angers et ses villes jumelles au niveau international, les échanges avec les villes jumelles constituent une source de découverte et d'inspiration de nouvelles pratiques. Ils participent directement à l'amélioration des politiques publiques et donc du service rendu aux Angevins, mais également des pratiques en interne de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole. Par ailleurs, ces échanges peuvent impacter directement des thématiques liées au développement durable, et ainsi renforcer sa prise en compte : gestion des déchets, SIG et mise à disposition des informations au public, éducation, adaptation de la ville au vieillissement, ...

PERSPECTIVES 2019

Poursuite des échanges.

ELEMENTS DE DEMARCHES PRIS EN COMPTE



FINALITES PRISES EN COMPTE



La Maison du Partenariat Angers—Bamako (MPAB)

Année de démarrage : 1997

Action territoriale

OBJECTIFS

- Favoriser l'accueil des Angevins, leurs partenariats à Bamako et les synergies avec d'autres acteurs de coopération
- Promouvoir la ville d'Angers (culture, patrimoine, ...) et son partenariat de coopération à Bamako
- Promouvoir la Maison comme espace pilote et laboratoire en matière de développement durable

DESCRIPTION DE L'ACTION

Inaugurée en 1997, la Maison du Partenariat Angers—Bamako est ouverte à l'ensemble des acteurs de la coopération Angers—Bamako.

Elle constitue un outil fort pour la coopération et joue un rôle de pivot dans les relations entre Angers et Bamako.

Cette structure ressource permet d'accompagner la mise en place de projets, d'accueillir des délégations dans le cadre de projets de coopération, d'héberger de nombreux partenaires associatifs, volontaires ou étudiants stagiaires, ou encore d'organiser des formations.

•Valorisation des productions fruitières de la Maison avec la production de confitures mais également de boissons pour les résidents. L'ensemble de la restauration est assuré avec des produits frais achetés quotidiennement sur le marché local et sans aucun recours à la congélation (économie d'énergie).

•Recyclage des palox du conteneur Angers-Bamako pour des caissons et de l'ameublement de jardin.

INDICATEURS QUANTITATIFS

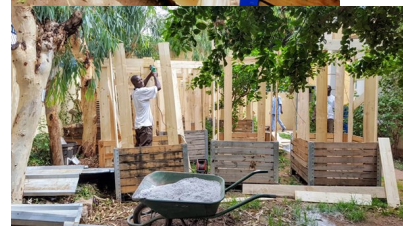
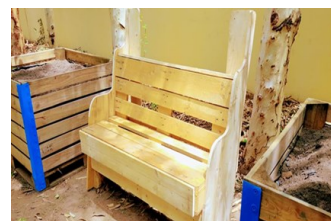
- Evolution du nombre de déchets recyclés ou réemployés
- Evolution de la part alimentaire autoproduite

INDICATEURS QUALITATIFS

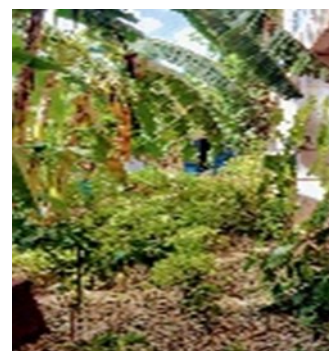
- Optimisation graduelle de la communication et sensibilisation en matière de développement durable
- Optimisation graduelle du cadre de vie de la Maison (jardins, espace d'échange, etc..)

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

- Aménagement d'un poulailler afin d'alimenter en œufs le service de restauration et d'éliminer les restes de repas en alimentant les poules.



- Grâce à la dotation d'un broyeur par Angers Loire Métropole, broyage des résidus de taille et paillage des sols de la MPAB.



- Optimisation de la consommation énergétique de la Maison par l'installation de projecteurs LED à économie d'énergie et remplacement du matériel électrique usagé (Frigos, Climatisation).



CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

- En expérimentant une valorisation écologique des espaces communs ;
- En favorisant l'emploi local et le travail avec le petit entrepreneuriat (artisanat, etc.) ;
- En favorisant une gestion tendant au « zéro déchets » et en participant à l'économie circulaire locale ;
- En tissant du lien social et en favorisant les collaborations entre usagers de la maison.

PERSPECTIVES 2019

- Faire un travail de sensibilisation auprès des résidents et séminaristes quant au remplacement des sachets plastiques. Malgré l'interdiction d'usage, leur utilisation reste massive alors même qu'aucune filière locale de recyclage n'existe encore, ce qui provoque une pollution considérable de l'espace urbain bamakois.

◇ **Proposer aux usagers de la maison des sacs réutilisables (tissu) pouvant idéalement remplacer les sachets, notamment pour les courses alimentaires quotidiennes.**

- Un éventuel travail avec l'entreprise SANUVA sur des espaces de sensibilisation au tri sélectif dans l'enceinte de la MPAB
- L'installation par l'entreprise angevine Novéa de lampadaires led et alimentation solaire sur le parking extérieur de la MPAB (étude en cours)
- Un travail sur l'accessibilité de la MPAB avec notamment l'aménagement de sanitaires pour personnes porteuses de handicaps.

ELEMENTS DE DEMARCHES PRIS EN COMPTE



FINALITES PRISES EN COMPTE



Le soutien du développement durable par les achats

Année de démarrage : 2006

Action interne
et territoriale

OBJECTIFS

- Réduire l'impact environnemental des achats de la collectivité
- Favoriser l'insertion des publics en difficulté d'accès à l'emploi et soutenir l'activité des entreprises adaptées et des établissements et services d'aide par le travail, tout en tenant compte des équilibres rendus nécessaires par la réalité des opérateurs économiques dans leur ensemble
- S'assurer que l'expression des besoins d'achat de la collectivité permet à l'offre locale de répondre

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'article 30 de l'ordonnance 2015-899 du 27.07.2015 impose aux acheteurs publics de tenir compte des objectifs de développement durable en amont, lors de la détermination des besoins. Cette obligation peut se traduire :

- Dans la **définition des spécifications techniques** (article 6,7,8,9 du décret 2016 et avis relatif à la nature et au contenu des spécifications techniques publié au Journal Officiel—JO du 27.03.2016).
- Dans les **conditions d'exécution du marché** (article 38 de l'ordonnance qui enrichit les considérations sociales et environnementales et élargit la notion de lien avec l'objet du marché). Il est possible d'y exiger un label environnemental et/ou social ou de faire référence à une partie d'un label dans ses spécifications techniques (article 10 du décret).
- Via le recours à des **marchés réservés** (articles 36 et 37 de l'ordonnance 13 et 14 du décret) étendus aux SIAE (secteurs de l'insertion par l'activité économique).
- Via les **critères d'attribution** (article 52 de l'ordonnance et article 62 et 63 du décret, introduisant le critère de cycle de vie).

Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers répondent à ces obligations de différentes manières :

Environnement : au moment de l'expression du besoin, exigences sous la forme de référence à des normes ou à

des labels, des procédés équivalents ou sous la forme d'objectifs à atteindre.

Social :

L'intégration systématique de clauses d'insertion professionnelle dans les marchés de travaux (article 38-1 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics) sauf lorsque ceux-ci font appel à une technicité particulière ou lorsque la part de main d'œuvre ne permet pas d'offrir un nombre suffisant d'heures.

Diversification des clauses d'insertion : dans de nouveaux segments d'achats de services – vers de nouveaux publics cibles...

Achat auprès d'EA (entreprise adaptée)/ESAT (établissement et service d'aide par le travail)

Economique : dans la relation fournisseur, recherche des pratiques innovantes et démarches de progrès en matière de développement durable. Mise en relation de fournisseurs du territoire entre eux.

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

• **Septembre 2018 : réunion du 2ème comité directeur des achats** qui s'est penché sur la maturité achat et les besoins de professionnalisation de l'achat.

• **Utilisation du MPS (marchés publics simplifiés pour les entreprises)** avec comme corollaire l'encouragement de la réponse électronique dans les consulta-

tions de marchés et l'abandon de l'exigence de signature de l'offre à sa remise (*dématérialisation encouragée*)

• Depuis le 1er octobre 2018 **l'obligation du tout démat est accompagnée** pour son développement progressif à Angers

• **Poursuite des travaux avec le RGO (réseau grand ouest) commande publique et développement durable, devenu RESECO :**

- Co-pilotage du groupe de travail sur la commande publique et l'économie circulaire avec la Région des pays de la Loire - Implication de la Direction des déchets et de la Direction de la Commande Publique

- Participation au groupe de travail sur l'évaluation et les indicateurs, de développement durable notamment.

• **Alimentation des données pour la démarche CITER-GIE**

• Sur un volume d'achat de 155 M€, **67% sont réalisés auprès d'opérateurs économiques de la Région des pays de la Loire et 32% sont réalisés auprès d'opérateurs économiques du territoire d'ALM (hors Loire Authion)**

INDICATEURS QUANTITATIFS

365 marchés /accords cadre ont été passés en 2018

par la Direction de la commande publique :

• 122 ont intégré une clause d'insertion professionnelle

• 108 ont intégré une clause environnementale

• 1 600 000 € de dépenses ont été réalisées auprès de SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Economique) et de EA et ESAT (Entreprises Adaptées et Entreprises et Services d'Aide par le travail)

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Mode de production et de consommation responsable : les achats sont réalisés en réfléchissant aux impacts environnementaux et sociaux notamment.

Cohésion sociale et solidarité : le recours à l'insertion professionnelle est pratiqué systématiquement dans les marchés de travaux sauf cas exceptionnels, et est élargi à de nouvelles familles d'achat et à de nouveaux publics cibles – la présence d'entreprises adaptées, d'établissements et services d'aide par le travail est recherchée sur le territoire d'Angers Loire Métropole.

Partage de pratiques d'achats responsables avec les Communes d'ALM dans les groupements de commandes et en contribuant aux travaux du RGO (Réseau Grand Ouest commande publique et développement durable) avec d'autres collectivités du Grand Ouest.

PERSPECTIVES 2019

- Acheter le déploiement du « tout démat » de la passation des marchés publics
- Intégrer le nouveau code de la commande publique (applicable depuis le 1^{er} avril 2019), notamment sous l'angle du développement durable
- Faire monter en puissance les ambitions de la fonction Achat dans la collectivité *(de l'acte juridique à l'acte économique au service des politiques publiques)*
- Poursuivre le travail sur les indicateurs achat et donner à voir les gains réalisés en termes de coûts, de qualité et de développement durable

ELEMENTS DE DEMARCHES PRIS EN COMPTE



FINALITES PRISES EN COMPTE



4.

**Placer l'habitant et l'utilisateur au cœur
développement durable local**

L'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) aux personnes en situation de handicap

Action interne

Année de démarrage : 2015

OBJECTIFS

- Garantir l'accès et la conformité réglementaire des établissements recevant du public aux personnes en situation de handicap (moteur, visuel, auditif, psychique, cognitif...) en tenant compte de leur qualité d'usage.

INDICATEURS QUANTITATIFS

Néant.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Selon une planification réglementairement obligatoire et validée par la préfecture en 2016, réalisation de la mise en accessibilité des 300 ERP propriété de la Ville d'Angers, d'Angers Loire Métropole et du CCAS.

La planification des travaux est prévue entre 2016 et 2024.

Le suivi de la réalisation des engagements des collectivités est réalisé via la commission communale d'accessibilité et la commission pour l'accessibilité universelle.

Les travaux consistent par exemple à créer des rampes d'accès ou des as-

censeurs, sécuriser les escaliers pour les personnes malvoyantes, modifier les conditions d'accès (sonnettes, visiophones), rendre des sanitaires accessibles, mettre en place des boucles magnétiques de guichet, ...

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

En 2018, plus de 30 bâtiments ont fait l'objet de travaux, ce qui porte le nombre d'établissements de la ville d'Angers conformes aux règles d'accessibilité à 115. La planification prévue est globalement tenue.

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

La mise en accessibilité des ERP de la Ville d'Angers, d'Angers Loire Métropole et du CCAS favorise l'accès de tous aux services et équipements proposés par les trois collectivités (éducation, culture, renseignements administratifs, ...). Elle participe donc directement à la cohésion sociale et à la solidarité sur le territoire, à l'égalité de traitement et à la place de chacun dans la vie de la Cité.

PERSPECTIVES 2019

Poursuite des actions.

ELEMENTS DE DEMARCHES PRIS EN COMPTE



FINALITES PRISES EN COMPTE



La contribution au bien être au travail des agents

Année de démarrage : 1983

Action interne

OBJECTIFS

- Développer l'implication et la cohésion de groupe
- Contribuer à la compréhension des projets et au sens donné au travail
- Contribuer au sentiment d'appartenance à la collectivité

DESCRIPTION DE L'ACTION

Plusieurs actions de communication interne récurrentes contribuent au bien-être au travail des agents. La tonalité des actions et projets conduits par le service Communication et relations internes est de travailler sérieusement sans se prendre au sérieux, afin de fédérer et de créer du lien avec les agents :

- la procédure d'accueil des nouveaux embauchés, avec deux temps-clé :
 - La matinée d'accueil
 - La journée Connaissance des services
- des temps institutionnels comme la cérémonie des vœux du Maire-Président ou celle de remise des médailles du travail
- la participation d'agents à des temps inter-entreprises conviviaux
- la proposition chaque année d'un temps convivial de printemps et d'un spectacle

de fin d'année ouvert à tous
• des animations régulières sur l'intranet de la collectivité
• des concours d'idées
• accompagnement de plusieurs grands projets internes en matière de RH, de management ou de projets de services (conseil et écoute du personnel).

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

- Concours photo de l'été sur le thème des Accroche Cœurs « So british »
- 4e édition d'une « Toile sous les étoiles » pour les agents et leurs familles au printemps, à l'Hippodrome d'Angers : visites, lectures, concerts, challenge, repas, projection de film
- Organisation de la cérémonie des vœux au personnel, contribution à celle des médailles du travail

• Spectacle de fin d'année du personnel

• Participation aux comités techniques et réalisation de 4 comptes rendus par an.

• Contribution à différents groupes de travail à vocation RH

• Démarche managériale « Oser manager autrement », visant au « mieux travailler ensemble », portée par la direction générale et animée par la Direction des ressources humaines et le service Communication et relations internes.

INDICATEURS QUANTITATIFS

- 1 000 personnes à la cérémonie des vœux
- 3 journées Connaissance des services (près de 100 personnes)
- 30 participants et 200 votants au concours photo de l'été
- 450 participants à la soirée conviviale du printemps entre agents et familles
- 1 semaine managériale ouverte aux 600 encadrants de la collectivité, et en partie aux agents.

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Epanouissement et bien être : la participation des agents à des projets internes permet de leur donner une place importante dans la collectivité, de les écouter, de leur donner confiance, de valoriser leurs compétences.

Solidarités : les divers moments de convivialité organisés permettent de décroiser les services, et aux agents de se connaître ; de tisser des liens entre eux, d'échanger leurs méthodes de travail, de s'entraider.

PERSPECTIVES 2019

Poursuite des actions.

ELEMENTS DE DEMARCHES PRIS EN COMPTE



FINALITES PRISES EN COMPTE



Le dispositif autour de l'aide alimentaire

Année de démarrage : 2009

Action territoriale

OBJECTIFS

- Développer une politique cohérente et globale de l'aide alimentaire
- Coordonner et animer le réseau d'aide alimentaire sur Angers en partenariat avec les associations du territoire
- Garantir l'accès aux besoins primaires des personnes en situation précaire sur le territoire

INDICATEURS QUANTITATIFS

- 18 associations engagées
- 700 bénévoles
- 9 000 ménages recevant une aide alimentaire en nature
- Près de 22 000 filets solidaires sur l'année, distribués sur 12 sites

INDICATEURS QUALITATIFS

- Des associations qui collaborent davantage entre elles : mutualisation et échanges de moyens, méthodes et savoir faire...
- Une réflexion qui fait évoluer les pratiques des associations et des bénévoles avec une formalisation : chartes, guides...
- Des échanges, un accompagnement qui font évoluer les pratiques vers des démarches d'insertion, d'orientation.
- Une pluralité de réponses sous formes d'épicerie, fruits et légumes, colis, étals, restaurants sociaux
- Un réseau de bénévoles de l'aide alimentaire qui se diversifie aux jeunes, travailleurs...

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le CCAS :

- Coordonne et anime une politique d'aide alimentaire avec le réseau d'associations caritatives sur le territoire angevin.
- Met à disposition une plateforme de stockage de denrées à la Cité pour les associations caritatives.
- Réalise des outils d'information (exemple : répertoire de l'aide alimentaire sur Angers).
- Accompagne le développement de projets d'aide alimentaire.
- Conduit un travail de prospective sur l'aide alimentaire.

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

Animation du réseau des acteurs de la MAAS :

- Abandon du projet Angers Est avec les 3 associations, St Vincent de Paul, Trait d'Union et Eco Panier suite à une rencontre avec Le Maire Président en juin 2018. Continuité d'accompagnement de l'association Eco Panier sur son projet associatif. Proposition d'une réflexion avec l'association

Trait d'Union sur un projet de restauration sociale à l'orée 2020.

- Présentation des travaux réalisés par les étudiants de l'ESAIP sur la question des déchets et des surplus suite à une alerte des services d'ALM.

- Continuité des travaux sur l'interconnaissance CCAS/CAF/CD.

- Intégration du Conseil Départemental comme membre de la MASS.

Soutien aux associations :

- Un travail d'harmonisation des pratiques avec les 7 conférences de Saint Vincent de Paul. Mise en place du quotient d'éligibilité du CCAS pour l'ensemble des bénéficiaires des distributions alimentaires.

- Continuité des rencontres avec les associations dans le cadre du travail d'interconnaissance CCAS/CAF/CD.

- Réflexion sur la mise en place de formation autour de l'interculturalité à la demande des associations.

- Co pilotage et animation du réseau des équipes bénévoles : rencontres, temps forts, comité de suivi sur les territoires.

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Epanouissement : les bénéficiaires peuvent mieux subvenir à leur besoin essentiel de se nourrir .

Mode de production et de consommation responsables : les collectes d'aide alimentaire permettent de lutter contre le gaspillage alimentaire.

Cohésion sociale et solidarités : permet de créer du lien entre les bénéficiaires, les bénévoles, les citoyens, les associations, les commerçants, les producteurs, les grossistes...; les bénéficiaires sont associés sous différentes formes : distributions, traduction, transmission de connaissances : recettes, cuisine...; création d'emplois pour des jeunes en contrat d'avenir ou pour des salariés en insertion. Sous l'impulsion du service public, les démarches de co-construction, de réflexion initiées renforcent la démocratie et le développement local.

PERSPECTIVES 2019

- Mise en place d'une concertation avec les acteurs de la MAAS sur la thématique « Agir contre la précarité alimentaire par la coordination territoriale ».
- Continuité du travail sur les déchets et les surplus de l'aide alimentaire en lien avec ALM.
- Continuité des travaux engagés avec les conférences Saint Vincent de Paul pour une harmonisation des pratiques.
- Mise en place de formation sur la législation et les règles d'hygiène avec la DDCS et la DDPP—Direction Départementale de la Protection des Populations.
- Projet de visite d'une épicerie sociale et solidaire à Pessac, EPISOL.

ELEMENTS DE DEMARCHES PRIS EN COMPTE



FINALITES PRISES EN COMPTE



Le budget participatif

Année de démarrage : 2018

Action territoriale

OBJECTIFS

- Permettre aux citoyens de proposer et de décider directement de l'utilisation d'une partie du budget de la Ville
- Encourager l'expression et la participation des habitants

INDICATEURS QUANTITATIFS

- 305 propositions déposées
- 118 propositions sélectionnées, dont 84 jugées faisables après étude avec les services
- 59 projets soumis au vote des Angevins : 16 lauréats

INDICATEURS QUALITATIFS

Démarche de communication pour la campagne de vote primée du grand prix lors du concours « Cap Com » qui récompense les meilleures campagnes de communication des collectivités territoriales

60% de vote dans les urnes (essentiellement à l'Agora du Ralliement et lors de la Caravane du budget participatif) : la présence des porteurs de projets est donc déterminante pour motiver le vote

DESCRIPTION DE L'ACTION

La Ville d'Angers a décidé de lancer en 2018 son premier budget participatif. Elle est la 8^{ème} ville française de + de 100 000 habitants à prendre cette initiative.

Les propositions doivent porter sur des projets d'investissement (c'est à dire des aménagements nouveaux) et sont soumises au vote de l'ensemble des Angevins qui sélectionnent ceux qu'ils préfèrent.

La Ville d'Angers réalisera les projets lauréats dans les deux ans.

Des critères de recevabilité sont fixés pour ce budget d'1 million d'euros : la proposition devait porter sur des crédits d'investissement, devait relever des compétences municipales, ne devait pas correspondre à un projet déjà prévu par la Ville, devait être suffisamment précise pour pouvoir être évaluée, devait pouvoir être réalisée dans les deux ans, ...

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

1. Appel aux propositions des Angevins sur la plate-forme www.ecrivons.angers.fr entre février et mai : 305 propositions déposées.

2. Analyse du respect des critères de recevabilité : 118 propositions sélectionnées (les causes principales de non-recevabilité étaient que les propositions portaient sur des crédits de fonctionnement ou concernaient des projets déjà prévus... voire des aménagements ou des dispositifs existants)

3. Instruction de la faisabilité (technique, juridique, financière) des 118 propositions et évaluation de leur coût avec les services de la collectivité concernés. Durant cette phase, les porteurs des propositions étaient systématiquement invités à rencontrer les services.

• Une 20aine de porteurs ont refusé de s'engager plus avant dans le portage de leurs propositions, ce qui a conduit à les considérer non-faisables (car la position de neutralité de la Ville strictement respectée interdisait qu'elle se substitue aux Angevins porteurs pour finaliser le projet et pour en faire la promotion au moment de la phase de vote).

• 12 propositions seulement ont été jugées non faisables après instruction des services (la moitié par jugement des services sur des critères techniques ou financiers, l'autre moitié par les porteurs eux-mêmes).

• Au final, 84 propositions ont été jugées faisables, et comme plusieurs se ressemblaient ou étaient complémentaires, il a été proposé à leurs porteurs de se regrouper pour proposer 59 projets au vote des Angevins. (A noter qu'à aucun moment, dans cette phase ou les autres, ni les techniciens, ni les élus n'ont émis le moindre avis d'opportunité sur les propositions)

4. Préparation de la campagne de vote en septembre, avec une forte mobilisation des Angevins porteurs de projet à qui la Ville a proposé plusieurs outils pour préparer leur propre communication mettant en valeur

leur projet (démarche primée du grand prix lors du concours « Cap Com » qui récompense les meilleures campagnes de communication des collectivités territoriales).

5. Campagne de vote du 4 au 22 octobre : à la fois sur la plate-forme numérique, dans des urnes disposées dans divers endroits de la Ville et équipements municipaux, et avec une urne mobile, « la caravane du budget participatif », présente sur divers créneaux sur 22 endroits de la Ville (marchés hebdomadaires, Rentrée des Solidarités, manifestation des maisons de quartier, campus universitaires...), avec à chaque fois la présence de plusieurs porteurs de projet.

Plus de 6700 Angevins ont voté pour choisir leurs 5 projets préférés.

Les 16 projets ayant reçu le plus de voix ont été jugés lauréats puisque la somme de leur coût estimé était de 997 000 € (et que le 17^{ème} projet était estimé à plus de 400 000 €). Parmi les 16 lauréats, le projet le moins cher était estimé à 2500 € et le plus cher à 350 000.

L'analyse des résultats du vote a montré que :

• Les projets étaient répartis selon 6 thématiques : Confort et embellissement de la ville, La culture dans la ville, Jouer et bouger, Partage et solidarité, Préserver notre environnement et Vélo. C'est très clairement les projets de la catégorie « Préserver notre environnement » qui ont recueilli le plus de voix puisque 7 des

Liste des 16 projets lauréats

N°	nom	voix
48	pièges frelons asiatiques	1546
49	vergers cueillette libre	1513
55	ruches	1486
51	composteurs collectifs	1326
45	frigos solidaires	1300
15	lieu plein-air musique	1173
56	récupérateurs eau de pluie	1073
3	sécurisation rails du tram	1055
59	stationnement vélo	999
53	cendriers	988
8	mon arbre numérique	932
16	fil rouge, itinéraire touristique	898
46	café solidaire	858
21	l'art à ciel ouvert	765
52	co-toituration	734
31	plus de batterie ?	728

16 projets lauréats relèvent de cette catégorie.

- Les projets très localisés (ce qui était le cas de la plupart des projets de la catégorie « jouer et bouger » consistant surtout en l'aménagement d'espaces sportifs ou d'aires de jeux) ont reçu beaucoup moins de voix que les projets dont la portée pouvait concerner toute la Ville

- Le profil des votants était sensiblement différent de celui des habitants qu'on peut voir dans les autres démarches participatives, et notamment beaucoup plus jeune. Les porteurs de projet étaient majoritairement des Angevins qui ne sont pas impliqués dans le tissu associatif traditionnel, dans les instances formelles de dé-

mocratie participative, ou encore dans les réunions publiques du Maire ou des élus.

- La mobilisation des porteurs de projet a été assez déterminante dans les votes. Le comparatif des votes entre la plateforme numérique et les urnes a montré que des projets relativement peu plébiscités dans le vote numérique ont pu gagner énormément de voix dans les urnes lorsque leurs porteurs étaient très mobilisés, au point pour certains de figurer dans les 16 projets lauréats.

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le budget participatif permet aux Angevins de s'impliquer dans les choix budgétaires de la Ville d'Angers en proposant des projets d'intérêt général destinés à améliorer leur cadre de vie et en votant pour choisir ceux qui seront réalisés. Ainsi, en plus de favoriser l'implication et la participation des habitants (à la fois en votant, mais également en proposant des projets), il permet également de mettre en œuvre des projets variés en faveur de l'environnement, de la solidarité, de l'accès à la culture et aux loisirs, ...

PERSPECTIVES 2019

Projets lauréats en cours de mise en œuvre. Les 5 premiers en termes d'avancement feront l'objet d'inauguration d'ici la mi-juillet 2019. Etat d'avancée de chaque projet consultable sur la plateforme www.ecrivons.angers.fr

Reconduction du budget participatif en 2019 en mettant en avant la thématique du « végétal » (les projets relevant de cette thématique devront obligatoirement faire l'objet d'au moins 2 choix sur les 5 possibles au moment du vote).

ELEMENTS DE DEMARCHES PRIS EN COMPTE



FINALITES PRISES EN COMPTE



La charte culture et solidarité

Année de démarrage : 1998

Action territoriale

OBJECTIFS

- L'accompagnement des personnes dans la découverte de formes artistiques et culturelles multiples
- L'expression et les échanges culturels entre tous les acteurs et personnes qui participent à la démarche

INDICATEURS QUANTITATIFS

2017- 2018

• 96 sorties spectacle vivant cinéma, 20 visites accompagnées, 7 projets artistiques et culturels

• 5 698 participants sur une année

INDICATEURS QUALITATIFS

Point de vue des partenaires : « Dimension participative avec un ou des référents au sein d'une structure associative, qui donne une place particulière à l'accompagnement ».

« La Charte Culture et Solidarité c'est une co-construction et non une simple consultation ».

DESCRIPTION DE L'ACTION

Démarche partenariale (63 associations, structures culturelles et services de la collectivité), qui permet de co-élaborer différents projets artistiques et culturels à destination des personnes isolées, en difficulté de ressources, repliées sur elles-mêmes et accompagnées par des associations.

Des ateliers de pratique artistique et culturelle, des sorties à des spectacles, des rencontres avec des artistes, ou encore la découverte de lieux de création sont ainsi proposés à un tarif de 2 euros par place (dans certains cas gratuits) grâce à l'implication des partenaires, à leur mise en réseau et à la mutualisation de leurs ressources.

Pilotage participatif : des réunions entre tous les partenaires pour échanger, et un groupe de veille pour suivre et évaluer.

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

Sur 2017- 2018

Poursuite du pilotage participatif et renforcement de l'implication des usagers/habitants dans la mise en œuvre de la démarche, Cela permet d'être au plus près des savoirs et du vécu des personnes, et renforce le lien entre ces personnes, les professionnels, les bénévoles, les élus et les services municipaux, pour une démarche toujours plus partagée et fédératrice.

122 sorties programmées (opéra, théâtre, danse, cinéma, concert, musées, ...)

• 13 avec entrées gratuites

• 109 avec entrées payantes

• 5 698 places attribuées pour de sorties au spectacle vivant et au cinéma.

• 16 visites accompagnées par des médiateurs et des guides conférenciers

• 7 parcours de découverte de formes artistiques et culturelles

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre l'exclusion et les discriminations, expression et découverte culturelle pour chacun. Citoyenneté, lien social et appropriation de la ville par chacun. Gouvernance spécifique : intelligence collective / expertise des savoirs et du vécu / débat public ouvert / construction de consensus / répartition des engagements.

PERSPECTIVES 2019

Poursuite du dispositif.

ELEMENTS DE DEMARCHES PRIS EN COMPTE



FINALITES PRISES EN COMPTE



Le Conseil local des personnes en situation de handicap

Année de démarrage : 2006

Action territoriale

OBJECTIFS

- Permettre aux personnes en situation de handicap de s'impliquer dans toutes les composantes de la vie de la cité
- Apporter des réponses adaptées au vivre-ensemble avec ou sans le handicap
- Faciliter les échanges entre les associations et avec les Angevins

INDICATEURS QUANTITATIFS

- 3 réunions plénières du Conseil local
- 22 associations partenaires représentant tous les handicaps
- 12 réunions de 10 groupes de travail thématique
- 100 personnes sensibilisées au handicap par le groupe de travail thématique *Vivre ensemble*

INDICATEURS QUALITATIFS

- Volonté constante de travail collectif : préparation de l'édition 2018 d'Handi'n Angers
- Assiduité et investissement fort des associations partenaires dans les groupes de travail
- Prise de parole partagée (pas de fixation sur un seul handicap)

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le Conseil local des personnes en situation de handicap est un espace de dialogue et d'échange entre les associations de personnes en situation de handicap, les élus et les services municipaux.

Force de proposition, le Conseil aborde différentes questions à la demande des associations (experts d'usage), ou à la demande des élus.

Les participants conduisent également des projets pour aller chaque année à la rencontre de tous les Angevins et forment des groupes de travail thématiques.

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

Trois réunions plénières ont permis d'aborder des sujets variés comme :

- Les dispositifs de participation citoyenne (budget participatif, comptoir citoyen, prix de l'innovation sociale ou encore la réserve citoyenne);
- La présentation d'outils comme la plateforme numérique sport et handicap pilotée par la direction départementale de la cohésion sociale;
- Les questions de vie citoyenne et d'accessibilité des événements angevins (dont les Accroche cœurs); La proposition de contribution à des projets municipaux (Mois sans tabac; Atelier d'éveil musical adapté au Conservatoire à rayonnement régional; groupes des travail du Contrat local de santé);
- Ou la présentation d'actions associatives (soutien aux aidants pilotés par l'UDAF et projets divers).

Des groupes de travail ou d'expertise complètent ces réunions plénières :

• **En lien avec la Commission Communale pour l'Accessibilité.** Exemples: installation des bandes de guidage, accessibilité du hall de l'hôtel de ville, confort et sécurité d'usage du carrefour Rameau...

• **Propres au Conseil local:** Exemple: Organisation de la deuxième édition de l'événement HANDI'N ANGERS du 12 au 25 mars 2018 sur le thème:

« professionnels et bénévoles: comment accompagner les personnes en situation de handicap » :

- 9 associations membres du comité d'organisation
- 32 rendez-vous
- 30 partenaires – 6 services municipaux – 60 personnes impliquées (intervenants, organisateurs...) -
- 600 visiteurs

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Epanouissement : prendre en compte la satisfaction des besoins de chacun, quel que soit son état physique ou mental.

Sensibilisation au handicap afin qu'il soit pris en compte dans toutes les dimensions des politiques publiques.

PERSPECTIVES 2019

- Elaboration de la troisième édition de Handi'n Angers (2020)
- Groupes de travaux variés (accessibilité du Tramway; sensibilisation des agents municipaux...)

ELEMENTS DE DEMARCHES PRIS EN COMPTE



FINALITES PRISES EN COMPTE



Les groupes de travail des conseils de quartier

Année de démarrage : novembre 2014

Action territoriale

OBJECTIFS

- Encourager l'expression et la participation des habitants
- Favoriser la consultation citoyenne sur les projets de quartier
- Renforcer le lien social de proximité et la solidarité dans les quartiers

INDICATEURS QUANTITATIFS

Renouvellement d'un peu plus de la moitié des membres de chacun des 10 CCQ

INDICATEURS QUALITATIFS

Autonomie du conseil qui plaide en faveur de la démocratie participative

Des espaces de partage, de solidarité, de découverte du quartier, pour mener des actions collectives et être utile au quartier et à la Ville (propos issus d'un sondage réalisé auprès des participants)

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les conseils de quartier (loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité) assurent une fonction consultative auprès des élus de la Ville d'Angers. Ils peuvent être consultés ou associés à toutes les actions qui concernent le quartier ou la ville (saisine), ou bien faire des préconisations sur tous les sujets concernant le quartier (autosaisine).

Il existe 10 conseils de quartiers à Angers, tous structurés en 3 collèges : habitants tirés au sort sur les listes électorales, habitants tirés au sort sur une liste de volontaires, acteurs de quartiers.

Les élus municipaux ne sont pas membres des conseils de quartier et ne participent à leurs réunions que sur invitation. Les relations entre les conseils de quartier et la Ville d'Angers sont régies par une charte de partenariat signée par le Maire et les représentants de chaque conseil le 26 mai 2015.

Cette charte précise notamment l'autonomie des conseils dans leur expression et leur communication, et leur association à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets de quartier.

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

• L'année 2018 a été consacrée au **renouvellement des membres des conseils**. (sur la base de candidature pour le collège des acteurs du quartier, sur volontariat ou tirage sur la liste électorale pour le collège des habitants) De 2 types de conseils pré-

existants, les conseils de quartier issus de la loi « démocratie de proximité » de 2002 et les conseils citoyens issus de la loi « Ville et cohésion urbaine » de 2014 (présents dans 6 quartiers où il y a des secteurs prioritaires de la politique de la Ville), on est passé à Angers aux « conseils des citoyens de quartier » (CCQ) qui regroupent les 2.

• **Formation aux techniques d'animation de temps de travail collectif** offerte aux anciens membres qui souhaitaient renouveler leur mandat pour accueillir les nouveaux, au printemps 2018

• **Réunion d'installation des nouveaux CCQ** pour favoriser leur mise en route et permettre à chaque membre de mieux appréhender le cadre de leur travail à venir : accueil des nouveaux membres, présentation par les adjoints de quartier des thématiques prioritaires du projet de quartier, définition d'un premier programme de travail sur diverses thématiques

Les thématiques de travail des nouveaux CCQ (toutes à l'initiative des membres, sauf une saisine sur les parcours « santé/bien-être » soumise par la Ville) :

Thématiques liées au « cadre de vie » :

• Les mobilités, douces ou via les transports collectifs, traitées par 8 CCQ sur 10, auxquelles peut s'ajouter une saisine de la Ville arrivée en fin d'année sur les parcours santé / bien-être à l'ensemble des CCQ.

• Les questions de propreté et des incivilités environnementales, traitées par 3 CCQ
• Les usages des espaces verts, traités par 2 CCQ
Le jalonement, traité par un CCQ
• Participation de plusieurs membres aux Assises du Stationnement

Thématiques à caractère « social » (plus spécifiques à chaque quartier) :

• L'offre de service aux jeunes (CCQ Roseraie)
• L'inclusion numérique (CCQ Monplaisir)
La mixité de l'espace public (CCQ Centre-Ville)
• Le vivre-ensemble (CCQ St-Serge/Ney/Chalouere)
• Le futur équipement socio-culturel des Hauts-de-Saint-Aubin (par le CCQ de ce quartier)

Thématiques liées à des « opérations d'aménagement urbain » :

• Les projets de renouvellement urbain (CCQ Belle-Beille et Monplaisir)
• Le projet urbain des Hauts-Saint-Aubin (CCQ de ce quartier)
• Les projets « Cœur de Maine » et « Plaine St-Serge » (Les membres de plusieurs CCQ ont participé aux ateliers)
• La restructuration de la place Ney (CCQ St-Serge / Ney/Chalouere)

Autres sujets :

• Recensement des lieux insolites (CCQ Doutre / St-Jacques / Nazareth)
• Pense-bête de la concertation sur les travaux (CCQ Doutre / St-Jacques / Nazareth)
• Hypothèse de création d'un nouveau marché forain (CCQ Lac de Maine)

Les conseils de quartiers constituent des espaces d'échanges, de construction citoyenne et de rencontres entre les habitants d'un quartier. Ils sont au service de l'engagement citoyen dans les affaires de la cité et du développement des capacités des habitants à s'exprimer sur l'espace public et à participer au débat. Cette dynamique collective peut par ailleurs conduire à la mise en place d'actions en faveur de la biodiversité, des modes de déplacements alternatifs ou encore de la sensibilisation au développement durable, en fonction des saisines et autosaisines.

PERSPECTIVES 2019

Poursuite du programme de travail de chaque CCQ.

ELEMENTS DE DEMARCHES PRIS EN COMPTE



FINALITES PRISES EN COMPTE



L'étude impact en santé dans le cadre du Programme de Renouvellement Urbain à Monplaisir

Année de démarrage : 2016

Action territoriale

OBJECTIFS

- Identifier les identifiants de santé mobilisables dans le cadre du PRU
- Intégrer les préconisations favorables à la santé dans le cadre du PRU
- Faire émerger la demande des habitants en matière de santé globale
- Renforcer la participation des habitants aux projets des quartiers

INDICATEURS QUANTITATIFS

- Renforcement de la dynamique partenariale : participation au comité technique NPNRU
- Suivi des recommandations dans les opérations d'aménagements

DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre de son projet de rénovation urbaine du quartier de Monplaisir, la Ville d'Angers a mené une démarche d'Évaluation d'Impact en Santé (EIS) pour favoriser l'intégration de recommandations favorables à la santé des habitants du quartier en devenir.

L'EIS est une démarche en cinq étapes qui répond à une méthodologie précise ; c'est une « Combinaison de procé-

dures, méthodes et outils qui permettent de juger des effets possibles d'une politique, d'un programme ou projet sur la santé de la population et la distribution de ces effets au sein de la population ».

L'EIS appliquée aux politiques, s'appuie sur un modèle social de la santé qui considère que l'état de santé d'une population dépend des conditions dans lesquelles, les personnes vivent et travaillent et que ces conditions sont façonnées par les décisions prises dans tous les secteurs des politiques publiques (voirie, habitat, cadre de vie, déplacements, éducation, accès aux services...). Considérant ainsi qu'ils sont tous responsables de la santé de la population.

En travaillant sur les déterminants de santé qui seraient impactés, l'EIS permet ainsi de valoriser les aspects positifs et

diminuer les impacts négatifs éventuels.

L'étude porte sur des cheminements et appropriation des espaces notamment :

- Permettre des déplacements sécurisés quels que soient les âges et donc favoriser la mixité
 - Repérer les cheminements prioritaires en fonction des polarités
 - Proposer des modalités différentes de déplacement
- Relier les différents points du quartier pour faciliter l'appropriation de tout le quartier

- Prévoir des espaces et des aménagements pour les loisirs, l'activité physique, le repos,...

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

Réflexions sur les moyens de s'assurer de l'intégration et du suivi des recommandations de l'EIS dans le cadre des avancées du projet de renouvellement urbain.

Début de la construction d'un référentiel dans ce sens.

Axe 1

Pour un développement des mobilités actives sur le quartier
12 recommandations

Axe 2

Pour une diversité d'espaces favorisant le lien social et l'activité physique
10 recommandations

Axe 3

Pour une amélioration de l'environnement, l'accès des équipements publics
7 recommandations

Axe 4

Pour un usage apaisé des espaces publics
5 recommandations

Axe 5

Pour un projet participatif et favorisant la cohésion sociale
8 recommandations

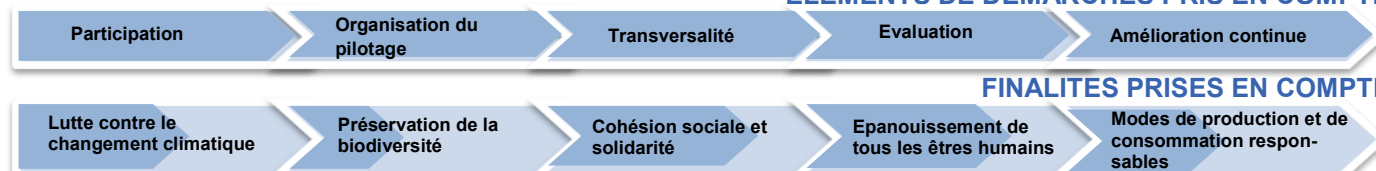
CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

L'EIS permet de structurer les actions visant à identifier les déterminants de la santé touchés par la proposition d'une politique, à planifier et à mener l'étude des répercussions possibles sur la santé de la population concernée et à interagir avec les développeurs de la politique en fonction des résultats obtenus. Elle encourage la participation des décideurs ainsi que des groupes de la population à l'identification des effets potentiels sur la santé...

PERSPECTIVES 2019

Mise en place du référentiel pour suivre les recommandations de l'EIS.

ELEMENTS DE DEMARCHES PRIS EN COMPTE



Les espaces de dialogue du CCAS avec les Angevins

Année de démarrage : 2002

Action territoriale

OBJECTIFS

- Créer des espaces d'information, d'échanges et de réflexion entre les Angevins et le CCAS afin d'améliorer les pratiques et projets du CCAS et d'agir en faveur de la solidarité et de l'intérêt général
- Favoriser le lien social entre les Angevins
- Poursuivre la volonté du CCAS de faire appel autant que possible à l'expertise des Angevins pour qu'ils apportent leurs contributions aux projets du CCAS

INDICATEURS QUANTITATIFS

- 29 réunions des CVS (3 réunions par CVS + 2 inter-CVS) ; 6 réunions de la commission restauration ; réunions d'usagers du PASS regroupant 10 à 15 personnes
- 1 327 personnes accueillies lors de la Rentrée des Solidarités, 77 acteurs intervenants, 48 professionnels, 27 bénévoles du CCAS mobilisés.

INDICATEURS QUALITATIFS

Commission restauration : une instance où l'utilisateur peut s'exprimer, un espace pour relayer des infos, faire découvrir les services

CVS : une implication des résidents et des familles, un sentiment d'appartenance à un collectif et la mise en place d'actions

Usagers du PASS Point Accueil Santé Solidarité : des projets collectifs, une dynamique de groupe au service de l'intégration, de la valorisation et de l'engagement des personnes, et l'amélioration du service

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le CCAS d'Angers est un acteur majeur des solidarités locales. Pour autant, il n'agit pas seul. Pour améliorer le quotidien des Angevins à revenus modestes ou fragilisés par l'âge ou la santé, et mettre en lumière la complémentarité de l'action du CCAS avec celle des partenaires institutionnels et associatifs, des espaces de dialogue ont été mis en place. Ces espaces d'information, d'échanges et de réflexion sont au service de la solidarité et de l'intérêt général. Ils sont formalisés sous différentes formes :

- L'instance Comité d'usagers
- Le groupe d'usagers du PASS
- La Commission restauration
- 9 Conseils de la vie sociale (CVS) dans les Etablissements pour personnes âgées
- Deux temps forts annuels pour les bénévoles du CCAS
- Un temps fort régulier, la « rentrée des solidarités »/

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

- Poursuite des réunions de la commission restauration, des CVS, des usagers du

PASS, des temps forts bénévoles.

• Poursuite des ateliers sur les aides sociales facultatives et de l'engagement solidaire et citoyen :

Travail avec les professionnels de la Direction Action Sociale, acteurs associatifs, usagers et membres de la commission d'aide sociale facultative : quelle lisibilité, pertinence ou encore efficacité, quels nouveaux besoins à identifier et partenariats à enclencher, ...

Action recherche engagée avec 10 autres villes et l'ODAS (observatoire national de l'action sociale).

• Démarche Participative pour l'élaboration des nouveaux projets des résidences autonomie :

Temps d'échange des professionnels de la Direction Action Gériatrique avec les membres des CVS, des résidents, des représentants des familles et des usagers sur les 7 résidences. Plus de 50 représentants ont pu ainsi s'exprimer et discuter avec 15 services contributeurs pour établir un diagnostic et définir le plan d'actions pour répondre au mieux à leurs besoins.

• 4ème édition de la **Rentrée des Solidarités le 18 octobre 2018** : tables rondes, ateliers, témoignages ou encore projections, permettant à tous ceux qui agissent pour la solidarité dans la Ville, de se rencontrer, d'échanger, de découvrir la diversité des actions et innovations engagées, de réfléchir sur la manière d'amplifier la participation et l'engagement bénévole et citoyen des Angevins.

A cette occasion : **remise de 6 prix de l'innovation sociale locale et un coup de cœur récompensant des projets innovants en faveur de la solidarité locale.**

- CFA CCI, L'apprentissage, c'est aussi une question de solidarité,
- Filalange, Tricotons utile,
- Université d'Angers, la Boîte à Partage,
- Aide Accueil, Hébergement sortants de prison,
- Groupement des Intellectuels Aveugles ou Amblyopes Angers, Club emploi dédié aux demandeurs d'emploi déficients visuels,
- Passerelle, Recette pour rénover et renouveler sa cuisine,
- Les Amis d'Hubert, Coup de Cœur 2018.

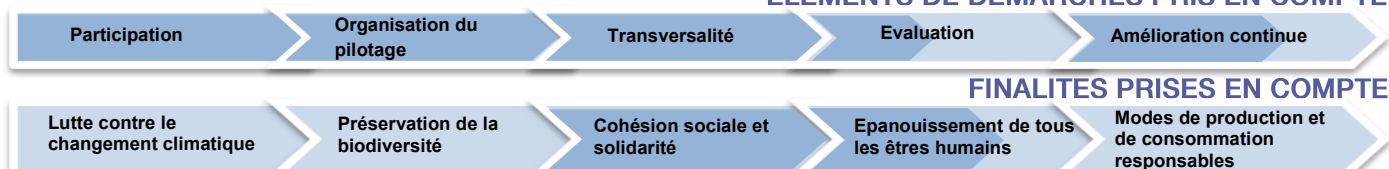
CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Espaces de convivialité qui favorisent l'épanouissement à travers le dialogue et l'écoute, participent à un sentiment de reconnaissance, d'estime de soi, d'utilité et d'intégration sociale des personnes. Espaces de dialogue qui valorisent les actions de chacun, renforcent l'interconnaissance et les actions dans le champ de la solidarité. Ces dispositifs contribuent ainsi à améliorer la qualité de service, à faire changer des pratiques, à développer des projets innovants.

PERSPECTIVES 2019

- Restituer le nouveau règlement d'aides sociales facultatives aux différents contributeurs de ce projet (agents, usagers, partenaires, administrateurs du conseil d'administration)
- Organiser la 5ème édition de la Rentrée des Solidarités le 1 octobre 2019 avec une remise de prix de l'innovation sociale locale dans le cadre d'un événement national « en mode senior » du 1er au 4 octobre 2019

ELEMENTS DE DEMARCHES PRIS EN COMPTE



L'accompagnement et la valorisation des initiatives des jeunes

Année de démarrage : 2015

Action territoriale

OBJECTIFS

- Accompagner les jeunes dans l'accès à l'autonomie
- Contribuer à rendre les jeunes acteurs dans leur ville et citoyens actifs et responsables
- Faire d'Angers une ville attractive et accueillante pour les jeunes

INDICATEURS QUANTITATIFS

Temps d'information « J'économise » pour les 15-30 ans : 2ème édition en 2018 avec 17 partenaires et services de la Ville et du CCAS. 800 participants après une première édition qui avait accueillie 300 participants

DESCRIPTION DE L'ACTION

Avec près de 40 000 étudiants et 46 000 habitants âgés de moins de 30 ans, Angers est une des villes les plus jeunes et dynamiques de France.

Pour valoriser l'expression des jeunes, les accompagner dans leur quotidien et encourager leurs projets, la Ville d'Angers a créé une direction Jeunesse, et Vie étudiante et mis en place un espace dédié, le « J », Angers Connectée Jeunesse.

Ce lieu ressource à la fois pour les 15-30 ans et les acteurs jeunesse propose des services, un accompagnement, des temps de rencontre et une programmation tout au long de l'année :

- Il accueille le **centre d'information jeunesse**
- Il propose des **permanences thématiques** avec un accueil individuel par des professionnels ou bien un accompagnement personnalisé sur rendez-vous : CAF, MLA et SLJ
- Le « J » met également à disposition des **outils numériques** (espaces wifi et multimédia, accès bureau et internet, tablettes tactiles, ...), un **espace de coworking** (« synerj ») et des espaces gratuits pour venir travailler en individuel ou en groupe.

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville d'Angers a également mis en place :

- Le « **label J** » pour soutenir des initiatives d'intérêt général en faveur des angevins
- Sous conditions, le label

valorise le projet par la Ville (lieu, internet, événement, ...), et permet l'octroi d'une aide financière si besoin.

- Le « **J été** » : soutien financier et accompagnement personnalisé sous conditions pour les jeunes angevins qui veulent partir en vacances de manière autonome. En contrepartie, les jeunes s'engagent à donner 2h pour un événement organisé par une association angevine, une Maison de quartier ou la Ville.

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

Animations et temps d'information

• 2ème édition du temps d'information

« **J'économise : Les bons gestes pour soi et sa planète** », pour sensibiliser aux actes qui économisent la planète et permettent de faire des économies, en direction de tous les jeunes. Près d'une trentaine d'ateliers : repair cafés, trocs et relooking de vêtements, informations sur la mobilité, le tri des déchets, les économies d'énergie, conseils pour faire ses courses et recettes pour éviter le gaspillage alimentaire, fabrication de produits d'entretien, do it yourself, ...

- **Astuces et conseils pour créer son mini-jardin**, avec atelier cuisine, partage d'idées de recettes autour de produits locaux et café des métiers autour du végétal
- **Temps d'information sur l'habitat partagé intergénérationnel** et solidaire

Le Forum J : outil de participation pour associer les jeunes à certains projets de la Ville ou de la Direction Jeunesse et favoriser leur expression et écoute

- Mise en place de projets culturels ou sportifs par les **ambassadeurs du J** :

◇ rallye photo, pour mieux connaître la ville et ses possibilités

◇ escape game, sur les questions de prévention santé

- Enquêtes ou reportages auprès des jeunes pour **recueillir leurs avis et contribuer à certaines initiatives de la Ville** : sur AngerStadium (équipements sportifs en accès libre dans toute la ville), sur les questions de mobilité et de déplacement

Travail sur la promotion du transport en commun et du covoiturage

- Création d'une **communauté de covoiturage** spécifique aux campus angevins via ID VROOM



CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Les différents dispositifs mis en place favorisent l'épanouissement de la jeunesse ainsi que la solidarité et l'échange entre générations. Ils sont ainsi directement en lien avec les enjeux sociaux du développement durable : expression des jeunes angevins, valorisation de leurs initiatives et appui dans leurs projets, accompagnement dans leur autonomie, information et aide pour leur insertion professionnelle ou la connaissance de leurs droits, mixité, ouverture culturelle, esprit d'entreprendre. L'engagement fort de la Ville d'Angers en la matière participe donc directement au renforcement de l'épanouissement de la jeunesse angevine, au bien-être et à la volonté d'agir des futurs citoyens de demain.

PERSPECTIVES 2019

Poursuite des actions.

Possible reconduction du temps d'information « J'économise ».

ELEMENTS DE DEMARCHES PRIS EN COMPTE



FINALITES PRISES EN COMPTE



Les temps d'activités périscolaires

Année de démarrage : 2013

Action territoriale

OBJECTIFS

- Sensibiliser les enfants à diverses activités culturelles, sportives, scientifique et technique, de loisirs créatifs, etc.
- Décliner la politique éducative locale et le projet éducatif de territoire partenarial en recherchant la continuité éducative dans l'intérêt des enfants
- Construire des parcours éducatifs tout au long de la scolarité de l'enfant

INDICATEURS QUANTITATIFS

- 70 jours de TAP en 2018
- En moyenne 8100 enfants accueillis par jour au TAP en 2018 : 3 096 en maternelle et 5 004 en élémentaire

Taux de fréquentation moyen :

- 79% en maternelle (taux minimal de 63% et maximal de 95% selon les écoles et quartiers)
- 84% en élémentaire (taux minimal de 67% et maximal de 93% selon les écoles et quartiers)

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les enfants scolarisés dans les écoles publiques de la ville d'Angers sont pris en charge sur différents temps périscolaires en maternelle tous les jours de 13h45 à 14h45 et en élémentaire les lundis et vendredi de 15h15 à 16h45.

Une équipe périscolaire constituée d'animateurs et d'intervenants diplômés propose dans chaque école des activités pour sensibiliser les enfants.

En lien avec les enseignants, des parcours se construisent pour sensibiliser les enfants au développement durable.

Exemples de projets menés sur le temps de la restauration scolaire

Ecole Voltaire

- Une brigade « anti gaspillage » a été mise en place avec les enfants volontaires pour créer des visuels ludiques, sensibiliser leurs camarades, et d'effectuer à chaque fin de service de restauration scolaire, une pesée de la poubelle.

Le chiffre de la pesée étant ensuite reporté sur le visuel du chemin qui tend vers le « zéro déchet ».

- L'objectif était d'aider les enfants à apprendre à reconnaître ce qu'ils mangent pour mieux doser leurs les quantités, afin de les responsabiliser sur la quantité qu'ils jettent à la poubelle tous les midis et de les rendre acteurs dans une démarche éco-responsable.

- Après une période test avec les C3 qui s'est avéré encourageante, le projet s'est étendu également aux C2.

Aujourd'hui les déchets sont moindres et le gaspillage de l'eau s'est nettement réduit.

Le projet « Jeudi, c'est fruit »

- En lien avec le programme développé par l'Union Européenne pour distribuer des fruits et / ou des légumes auprès des élèves et ainsi encourager l'adoption d'habitudes alimentaires saines, la Ville d'Angers a expérimenté une action de distribution de fruits sur le

temps périscolaire dans 10 écoles publiques de la ville entre fin mai et début juillet, tous les jeudis au moment du goûter.

- Cette expérimentation avait pour objectif de promouvoir une éducation alimentaire saine auprès des jeunes angevins et de soutenir les filières agricoles locales. La distribution était assurée par l'EPARC.

- Pour accompagner cette action, un temps d'animation adapté aux différentes tranches d'âge a également été mis en

place (dégustation à l'aveugle, échanges sur les impressions des enfants, sur l'intérêt du goûter, pourquoi manger des fruits, ...), et la distribution du livret « jeux fruités pour le goûter ». L'objectif de cet accompagnement pédagogique est, en plus de sensibiliser à l'importance de fruit pour la santé, d'aborder les notions de recyclage des déchets des fruits et légumes, de compostage mais aussi de saisonnalité et des conditions de production des fruits.

INDICATEURS QUALITATIFS

- « Les animateurs et animatrices proposent des activités aux enfants parce que celles-ci sont l'occasion d'ouvrir les enfants à des réalités qui en feront des citoyen-e-s. »

- Ces actions sont évaluées par et avec les enfants, tout au long des séances et en fin de période. L'objectif est aussi de rendre les enfants acteurs de leurs loisirs en tant que futur citoyen.

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

De nombreuses actions en lien avec le développement durable sont proposées aux enfants : ateliers jardin et environnement, ateliers scientifiques, ateliers secourisme, apprendre les gestes éco-citoyens, ateliers « brico écolo », actions intergénérationnelles, actions permettant aux enfants d'être acteur de leur quartier et de leur ville, TAP Européens, TAP correspondance et échanges interculturels Angers—Bamako, ...

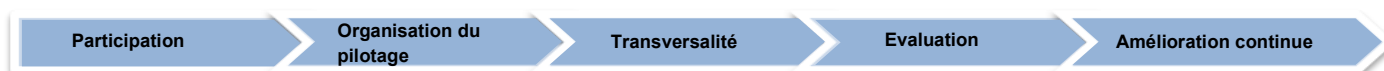
CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Les ateliers d'activités périscolaires en lien avec les thématiques du développement durable permettent de faire découvrir et de sensibiliser les enfants sur les éco-gestes. Ils favorisent également l'inter génération et permettent aux enfants d'être des acteurs de leur quartier, de leur ville. Ces ateliers participent donc directement à l'éducation au développement durable (biodiversité, éco-gestes, réparation et réutilisation d'objets, culture scientifique, citoyenneté, inter génération, ...). Ces thématiques ont été proposées sur les temps de loisirs, sous la forme de stage proposés aux enfants d'âge élémentaire dans les accueils de loisirs municipaux : découverte du théâtre, de la chimie, de la programmation, de la radio.

PERSPECTIVES 2019

- Poursuite des actions, avec notamment la mise en place du stage « du jardin à l'assiette ».
- En lien avec des associations partenaires, des services de la collectivité (Direction de la santé publique et Maison de l'environnement) mais également d'autres actions menées sur le sujet (animation fruit de l'EPARC sur le temps du midi, intervention de l'association Bobo planète, action d'Unis Cité sur l'anti gaspi, ...), 3 séances d'animations autour du projet « Jeudi, c'est fruit » seront proposées sur l'année scolaire (une par trimestre) : l'une autour de la santé, l'autre sur la saisonnalité et la 3^{ème} sur le développement durable et le gaspillage.

ELEMENTS DE DEMARCHES PRIS EN COMPTE



FINALITES PRISES EN COMPTE



La démarche « Habitants, acteurs d'évènements »

Année de démarrage :

- Projets participatifs des Accroche-cœurs : 2000
- Printemps des poètes : 2013
- Tempo Rives : 2012 pour le démarrage des concertations à Monplaisir, 2013 pour le partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

Action territoriale

OBJECTIFS

- Proposer aux Angevins de participer à des temps forts culturels et d'en devenir acteurs
- Décliner une grande diversité de modes et de formes d'implication et d'appropriation pour conforter le caractère fédérateur et identitaire des évènements

DESCRIPTION DE

L'ACTION

Participation des habitants à l'élaboration en amont mais aussi à la mise en œuvre le jour J de certains évènements culturels. Par le biais de temps collectifs, de rencontres avec des artistes ou d'ateliers conjuguant pratique artistique, créativité et rencontres humaines, ils en deviennent alors de véritables acteurs (participation aux spectacles, élaboration de certaines animations, ...).

- Soutien à des ateliers d'écriture gratuits, des table-rondes, des projections, des expositions, des rencontres, des représentations musicales ouverts à tous
- Participation des élèves du Conservatoire d'Angers à des déclamations de poèmes en lien avec la médiathèque Toussaint
- Actions au CHU : recueils et liseuses pour les patients, distribution de cartes postales et arbre à poèmes participatif.

INDICATEURS QUANTITATIFS

Printemps des Poètes

En 2018, 32 acteurs seuls ou réunis ayant organisés près d'une cinquantaine d'animations pour cette édition du Printemps des Poètes

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

Printemps des poètes

- Pérennisation du « Collectif du printemps des poètes » (fédération de plusieurs acteurs) et actions assurant une large audience aux poètes angevins (déambulation, recitals Tour St Aubin, ...)
- Des associations issues de différents domaines culturels (poésie, cinéma, radio) se réunissent et proposent une programmation tout au long de la manifestation nationale avec un soutien significatif de la Ville (financement, logistique, communication)
- Reconduction du poetwitt (appel à poèmes via twitter) : 292 tweets, 124 participants, 18 villes et 102 522 impressions

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Actions favorisant la reconnaissance de la diversité et de l'expression culturelle de chacun, et renforçant le lien social entre habitants autour de temps fédérateurs.

PERSPECTIVES 2019

Poursuite des démarches.

ELEMENTS DE DEMARCHES PRIS EN COMPTE



FINALITES PRISES EN COMPTE



L'information des agents du fonctionnement de la collectivité et de ses projets

Année de démarrage : 1983

Action interne

OBJECTIFS

- Contribuer à la compréhension des projets et au sens donné au travail
- Informer sur les grands projets, l'organisation et les métiers de la collectivité
- Accompagner les managers dans leurs projets
- Favoriser l'écoute des agents et prendre en compte leur expertise d'usage

INDICATEURS QUANTITATIFS

- 10 numéros du journal interne Contact, 50 numéros de la lettre bimensuelle p'tit Contact
- 152 news intranet et 114 brèves publiées
- 9 animations « Démon de midi »
- 10 journées de quartiers (rencontres Maire / agents dans les quartiers)

DESCRIPTION DE L'ACTION

Plusieurs supports et actions régulières contribuent à l'information auprès des agents sur le fonctionnement de la collectivité et de ses projets :

- la réalisation du mensuel interne Contact : actualités, projets menés par différents services, focus sur un métier, nouveaux collègues... et de la lettre bimensuelle RH p'tit Contact – offres d'emplois, formations, mobilités.
- l'animation quotidienne de l'intranet ouvert à 2 500 postes de travail et en connexion extranet : information concernant la vie des services, news, brèves, formulaires en ligne, guides internes, annuaire, organigrammes, comptes rendus de réunion, agendas, petites annonces...
- l'organisation de temps d'information et d'échanges comme des portes ouvertes dans les nouveaux équipements, afin que les agents

puissent connaître les nouveaux lieux ouverts au public, et les métiers de leurs collègues.

• la proposition de temps d'échanges privilégiés tel le Grand Expresso, rendez-vous trimestriel pour les cadres sur un thème d'actualité. Exemple : le marketing territorial.

• le rendez-vous mensuel des « Démon de midi », découverte d'un service, d'un métier, d'un équipement présenté directement par les collègues qui y travaillent, durant la pause du midi. La possibilité est ainsi offerte aux agents de participer à cette transmission de l'information à leurs collègues.

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

• Poursuite des rencontres entre la direction générale et les agents encadrants : temps d'information et d'échanges sur les grands projets portés par la collectivité. Travail im-

portant mené sur l'aspect managérial.

• Poursuite de l'organisation de journées de rencontres dans les quartiers avec le Maire. À cette occasion, un temps spécifique est dédié aux agents intervenant sur le quartier pour échanger sur le service public assuré.

• Poursuite des Démon de midi, animations entre midi et deux (« Les watts qu'on pré-fère » à la chaufferie urbaine, « Pédales en boucle verte » ou « Un safari avec l'équipe GEMAPI », par exemple)

• Poursuite du travail d'information sur l'intranet pour faciliter la diffusion des informations en matière de projets menés par la collectivité, métiers et compétences des différents services ou encore évolutions réglementaires.

• Nouvelle formule du journal interne « Contact » avec plus de lisibilité et de nouvelles parties, permettant de cheminer facilement et de simplifier la lecture.

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Epanouissement et bien être : disposer de l'information concernant sa collectivité ou son service, c'est pouvoir donner du sens à son travail, donc d'en être encore plus acteur. C'est un moyen de valoriser chacun et de reconnaître sa capacité à en disposer pour agir au mieux. C'est un signe managérial fort. Être informé, c'est être ambassadeur de sa collectivité auprès de ses proches, mais aussi des habitants.

Solidarités : les supports et animations proposés permettent de décloisonner les services, et aux agents de mieux se connaître pour mieux travailler ensemble.

PERSPECTIVES 2019

Poursuite des actions.

ELEMENTS DE DEMARCHES PRIS EN COMPTE



FINALITES

PRISES EN COMPTE



La Journée Citoyenne

Année de démarrage : 2015

Action territoriale

OBJECTIFS

- Proposer aux Angevins, une offre d'engagements concrets et diversifiés, en proximité
- Rendre les Angevins acteurs de leur cité quel que soit leur statut, leur âge, leur milieu social et leur quartier
- Partager des valeurs d'entraide, de solidarité et de respect du cadre de vie
- Promouvoir une citoyenneté active par l'engagement à réaliser une action concrète pour le bien commun

INDICATEURS QUANTITATIFS

- 17 directions municipales mobilisées soit une 100^{ème} d'agents sur le projet dont 43 le jour J
- 3 500 participants
- 70 partenaires impliqués
- 82 propositions d'actions dont 19 déposées sur la plateforme ecrivons.angers.fr



INDICATEURS QUALITATIFS

- Les angevins ont choisi leur action en fonction de la thématique (1) et de la proximité de leur lieu d'habitation (2).
- Satisfaction des angevins sur l'organisation et la répartition des actions selon les quartiers

DESCRIPTION DE L'ACTION

Parce que la citoyenneté est l'affaire de tous, la Ville d'Angers a décidé d'organiser sa première journée citoyenne en 2015.

Chaque Angevin peut ainsi s'impliquer concrètement dans la vie de la cité en donnant un peu de son temps durant une journée, en faveur de son cadre de vie. Des chantiers sont menés dans tous les quartiers de la ville en faveur d'opérations collectives et solidaires : nettoyage de berges, plantations, bricolage, cuisine, accompagnement de personnes âgées...

Cette participation citoyenne ne se résume pas au jour J : les Angevins sont également partie prenante en amont et en aval de la journée citoyenne : contributions citoyennes et propositions d'actions à mettre en œuvre, réunions de cadrage, questionnaires pour les améliorations à apporter à l'avenir, ...

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

4^{ème} édition de la journée le dimanche 27 mai 2018. 80 actions d'amélioration du cadre de vie et de solidarité organisées dans les rues, parcs et écoles des quartiers de la ville.

- Entretien des douves et des vignes du Château d'Angers.
- Récolement au Musée des Beaux-Arts
- Disco salade : confection d'une salade antigaspi
- Fabrications d'assises urbaines avec les Compagnons du devoir et du tour de France
- Citizen Color Tour
- Aménagement d'un jardin partagé au collège Félix Landreau
- Nettoyage à poney au parc du Lac de Maine
- Repair'café

La journée citoyenne s'es-saie également dans les communes de l'aggloméra-

tion angevine. Les communes de Soulaire et Bourg, St Martin du Fouilloux, Trélazé, Briollay, Avrillé..... relèvent également le défi de la journée citoyenne.



« Je donne une journée pour ma ville et pour les autres »



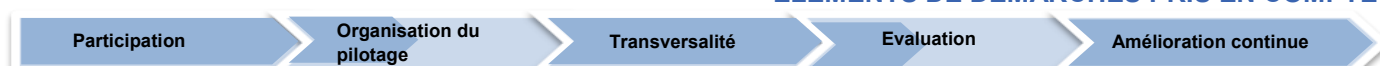
CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Journée en faveur de la promotion des initiatives et de l'engagement citoyen, du lien social et du rapprochement entre Angevins. La journée citoyenne est également un support de sensibilisation à la qualité du cadre de vie et aux actions que chacun peut faire pour y contribuer. Les thématiques d'actions des chantiers mis en œuvre sont directement liées au développement durable : lien et cohésion sociale, qualité du cadre de vie, environnement (plantations, nettoyage) ou encore économie responsable (filets solidaires, actions de réparation des objets, ...).

5^{ème} édition le dimanche 19 mai 2019. Pour la 5^{ème} édition, renforcer l'appel à idées et développer l'utilisation de la plateforme [Ecrivons Angers](http://ecrivons.angers.fr), développer les actions au sein de villages citoyens, expérimenter le suivi des actions, réduire l'impact de l'évènement sur l'environnement en intégrant une démarche éco-responsable.

PERSPECTIVES 2019

ELEMENTS DE DEMARCHES PRIS EN COMPTE



FINALITES PRISES EN COMPTE





Le relais de la campagne nationale Moi(s) sans tabac 2018

Année de démarrage : 2016

OBJECTIFS

- Mobiliser les acteurs de terrain (professionnels de santé)
- Favoriser le changement de comportement

Action territoriale

INDICATEURS QUANTITATIFS

• Villages dans les quartiers :

311 personnes rencontrées
39 consultations tabacologiques réalisées
Entre 10 et 15 structures partenaires présentes par villages

• Au sein de la collectivité :

11 participants

• Noxambules :

2 actions réalisées
299 personnes exposées à la démarche

• Au J :

6 personnes présentes au ciné débat
• 13 personnes rencontrées sur les ateliers

DESCRIPTION DE L'ACTION

Inspirée d'une expérience anglaise efficace, « Stopover », l'opération « moi(s) sans tabac » arrive en France en Novembre 2016 pour faciliter les démarches de sevrage tabagique, campagne pilotée par l'agence Santé publique France

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

L'opération se décline en 2 temps :

En octobre : sensibilisation des fumeurs pour susciter l'intérêt à arrêter et se préparer via des actions de communication mises en œuvre par l'Agence Nationale de Santé Publique et les acteurs volontaires.

En novembre :

- actions de communication et de proximité incitant à l'arrêt et soutenant la motivation des ex-fumeurs
- stands d'information ou de sensibilisation à l'arrêt du tabac
- consultations externes
- manifestations, d'événements, réalisés aux cou-

leurs de « Moi(s) sans tabac »

Auprès des jeunes :

Les Noxambules : l'équipe profite de la campagne pour promouvoir sur l'espace public les messages de prévention auprès du public jeune (Animation des réseaux sociaux, réalisation et utilisation d'un quizz spécial « tabac »).

Au J, Angers connectée Jeunesse :

Ateliers de prévention en présence de partenaires (UCT, diététicienne) et des Noxambules. Puis ciné débat avec visionnage du film « *thank you for smoking* » et débat animé par Unis cité.

Sur les quartiers

Création de villages mobilisant différents partenaires de prévention proposant au public un éventail de possibilités d'aide à l'arrêt du tabac.

Maison de Santé des Hauts de Saint Aubin Monplaisir – Relais Mairie Place Guy Riobé - Lac de Maine

Résidence Robert Robin –

Roseraie

Partenaires mobilisés :

Direction santé publique, CPAM, tabacologues de l'UCT-CHU et de la Clinique de l'Anjou, ALIA, ANPAA, Avenir Santé, Ligue contre le cancer, diététiciennes (Interfel, ...), CLCV, CDOS, multi sport santé, ASPTT Roseraie, Qi Gong, Sophrologues.....

Auprès des agents de la collectivité :

Action de communication : Portée par la direction Santé Publique, en collaboration avec le service de communication interne et (article sur Intranet et journal interne, affiches, flyers dans les services).

Action de sensibilisation : Mise en place de 2 « *démo de midi* » spéciale moi(s) sans tabac avec différents ateliers proposés : prévention, alimentation, relaxation, motivation à l'arrêt (service santé au travail) et consultation tabacologique (Unité de Coordination de Tabacologie).



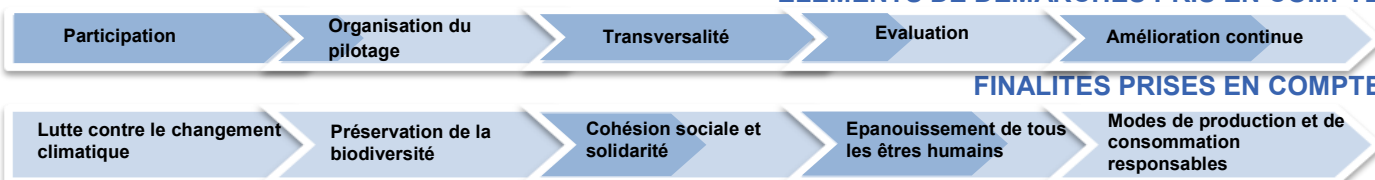
CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

L'animation de ce dispositif national permet à la fois de mobiliser et de fédérer les acteurs locaux concernés, mais aussi de renforcer les compétences dans angevins en matière de santé au service du changement de comportement et du bien-être et bien-vivre.

PERSPECTIVES 2019

Mise en place d'un village « Fan Zone » avec Santé Publique France, place du Ralliement, si possible un samedi. Les Noxambules incluront la démarche à deux de leurs interventions. Des animations seront proposés aux agents de collectivité sur le temps du midi.

ELEMENTS DE DEMARCHES PRIS EN COMPTE



FINALITES PRISES EN COMPTE

La politique handicap et le dispositif de maintien en emploi

Année de démarrage : 2009

Action interne

OBJECTIFS

- Favoriser l'intégration ou le maintien en emploi des personnes en situation de handicap
- Garantir l'égalité de traitement de tous, à toutes les étapes du parcours d'emploi
- Permettre aux travailleurs handicapés d'accéder à un emploi correspondant à leur qualification et/ou le conserver, de pouvoir effectuer des formations adaptées à leurs besoins

DESCRIPTION DE L'ACTION

La loi du 10 juillet 1987 prévoit que les employeurs publics doivent respecter un quota d'au moins 6% des personnels en situation de handicap au sein de l'effectif. Par ailleurs, les emplois dans la collectivité sont soumis à des fortes contraintes et sont sollicitant sur le plan physique et psychologique, ce qui entraîne de nombreuses actions de maintien en emploi.

Face à ce contexte, la Ville d'Angers, le CCAS et Angers Loire Métropole sont engagés fortement dans une politique de maintien dans l'emploi et d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Les trois collectivités ont signé la « charte des employeurs publics » en décembre 2014 (initiative « handicap ») afin de développer le réseau de partenaires et les échanges entre employeurs publics.

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

- Une instance de gouvernance et de suivi de la politique handicap et de maintien en emploi
- Des aménagements et adaptations de poste
- Des efforts de recrutement
- Des bilans de compétence / d'orientation et des formations
- Des actions d'information et de sensibilisation
- Un soutien médico psychologique
- Le développement de solutions innovantes (télétravail, matériel spécifique, ...)
- Un poste de conseiller en transition professionnelle pour raison de santé
- Un dispositif maintien en emploi qui déploie l'ensemble des actions citées ci-dessus

• Une convention passée avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHP) pour la 3^{ème} période consécutive 2017-2019 qui contribue aux actions mises en place en termes de moyens financiers notamment

INDICATEURS QUANTITATIFS

Chiffres DOETH 2018 (effectifs au 01/01/2017)

Taux d'emploi légal :

- 6.76 % à la Ville d'Angers
- 8.40 % à Angers Loire Métropole
- 10 % au CCAS

NB : le taux d'emploi légal prend en compte les travailleurs handicapés déclarés et les dépenses donnant lieu à unités déductibles.

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

La politique handicap et maintien en emploi engagée largement par la collectivité permet d'agir en faveur de l'accès à l'emploi, de l'intégration et du maintien en emploi des personnes en situation de handicap. Les actions transversales menées participent donc directement à l'égalité de traitement et à l'épanouissement de chacun des agents, sans discriminations. Les actions de sensibilisation et d'information menées permettent par ailleurs d'améliorer la connaissance de chacun des agents / services, et ainsi les échanges sur ces questions au sein de la collectivité.

Poursuite des actions.

PERSPECTIVES 2019

ELEMENTS DE DEMARCHES PRIS EN COMPTE



FINALITES PRISES EN COMPTE



La lutte contre la précarité énergétique

Année de démarrage : 2003

Action territoriale

OBJECTIFS

- Mobiliser les acteurs d'un même territoire autour de la thématique de la précarité énergétique
- Sensibiliser les ménages angevins et accompagner individuellement les foyers
- Multiplier les actions concrètes de prévention et de sensibilisation auprès des publics

DESCRIPTION DE L'ACTION

Partenariat entre le CCAS d'Angers et l'association Ali-sée depuis 2003 pour mener des actions de sensibilisation auprès de foyers en situation de précarité énergétique et mettre en place un réseau d'acteurs à l'échelle d'Angers Loire Métropole pour définir des perspectives de travail et faire vivre une dynamique sur ces questions à l'échelle du territoire.

- Le groupe de huit jeunes qui intervenait sur le quartier de Belle Beille a été accueilli dans les locaux du CCAS, de la Résidence Autonomie de « La Rose de Noël ».
- Sur les deux quartiers, les VTE ont frappé à 726 portes, 232 portes se sont ouvertes, 50 familles ont été sensibilisées aux économies d'énergie, 12 familles ont été accompagnées sur leur consommation, avec un accompagnement sur trois rendez-vous.

• Les VTE ont participé, également, à la Journée citoyenne. Participation au challenge national des familles pour réduire sa consommation énergétique, le prix national est revenu à la ville d'Angers, c'est la seconde fois que ce prix est décerné à Angers.

• Le travail de coopération avec les VTE et Unis Cités a permis de mesurer que plus de 50 % des angevins rencontrés lors « des portes à portes » ne connaissaient pas ou n'avaient jamais entendu parler du CCAS, de ses aides financières et de ses modalités d'accompagnement social.

INDICATEURS QUANTITATIFS

Cf illustrations des avancées 2018.

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

• Sur l'année 2018, 2 promotions de 8 jeunes volontaires de la transition énergétiques (VTE) sont intervenues sur deux quartiers : le quartier de Belle Beille et le quartier des Hauts de Saint Aubin.

• **40 animations collectives** se sont déroulées, sur cette période, près de différents partenaires associatifs (maisons de quartier, centres sociaux, CCAS...). Ces animations ont permis la sensibilisation de 471 personnes sur la thématique de la précarité énergétique et des « éco gestes ».

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Actions en direction des ménages et des acteurs de la précarité énergétique pour favoriser l'amélioration et la complémentarité des actions en faveur de la diminution des consommations énergétique et de la lutte contre la précarité énergétique.

PERSPECTIVES 2019

La convention entre ALM, Unis Cités et le CCAS est prolongée, en 2019. Le nouveau quartier d'intervention est le territoire de Monplaisir Deux Croix Banchais. Les jeunes sont accueillis par le CCAS à la résidence autonomie de la « Corbeille d'Argent » et à la Régie de quartier. En lien avec le service Fonction support du CCAS, nous allons affiner notre diagnostic pour mieux connaître les publics en difficulté quant à leur consommation énergétique. Les objectifs :

- Avoir une cartographie territorialisée et mettre en œuvre des actions d'informations collectives et ciblées auprès de ces publics.
- Continuer le repérage avec l'ALEC, pour les bailleurs privés et les propriétaires accédants.
- Réfléchir, avec l'association des « Locaux Moteurs » pour envisager une démarche sur les territoires de Belle Beille et de Monplaisir, en lien avec les opérations de renouvellement urbain en cours sur ces deux territoires.

ELEMENTS DE DEMARCHES PRIS EN COMPTE



FINALITES PRISES EN COMPTE



La réserve citoyenne

Année de démarrage : 2018

Action territoriale

OBJECTIFS

- Permettre aux angevins de participer et d'accompagner les services de la Ville d'Angers dans des actions développant la solidarité et le vivre ensemble

DESCRIPTION L'ACTION

Création d'une réserve citoyenne et d'une réserve communale de sécurité civile.

• **La réserve citoyenne** : mobilisation pour des actions de bénévoles, organisées par la Ville (propreté, environnement et risques majeurs, etc...).

• **La réserve communale de sécurité civile** : à l'intérieur de la réserve citoyenne. Possibilité pour les membres de s'investir aussi sur la thématique des risques majeurs (inondation, canicule, grand froid, risque sanitaire) et d'accompagner le

DE service Environnement et Prévention des Risques sur des missions de sensibilisation et d'information du grand public.

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

- Inscriptions ouvertes entre mars et avril
- Réunion d'information en mai
- Mise en place de la réserve citoyenne au second semestre 2018, avec formation des membres sélectionnés à l'automne

INDICATEURS QUANTITATIFS

Néant

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Participation des angevins à des actions développant la solidarité et le vivre ensemble, sur les thématiques liées à la propreté, l'environnement ou encore aux risques majeurs.

PERSPECTIVES 2019

Mise en œuvre effective de la réserve citoyenne, avec mobilisation des membres sélectionnés et formés sur des actions.

ELEMENTS DE DEMARCHES PRIS EN COMPTE

FINALITES PRISES EN COMPTE

La démarche santé travail efficacité

Année de démarrage : 2013

Action interne

OBJECTIFS

- Favoriser la qualité de vie et de relations au travail, de l'environnement physique et de l'organisation
- Améliorer les conditions de réalisation du travail et leurs répercussions sur la santé, prévenir les risques psychosociaux
- Concilier la vie professionnelle et privée
- Informer et sensibiliser les directions sur ces questions

DESCRIPTION DE L'ACTION

La démarche santé travail efficacité est centrée sur une approche travail, c'est à dire sur l'analyse du travail réel, de ses répercussions sur la santé et des pistes d'améliorations au sein de la collectivité. Elle questionne ainsi la qualité du travail (autonomie, variété des tâches, degré de responsabilité), la qualité des relations de travail (reconnaissance du travail, respect, écoute, information), ou encore la qualité de l'organisation du travail (qualité de la prescription, capacité d'appui de l'organisation dans les résolutions des dysfonctionnements, réduction de la pénibilité, anticipation de la charge de travail)

A partir du besoin des directions, les interventions se réalisent en fonction de la demande et du contexte : dispositif de signalement des événements psycho-traumatisants, étude santé-travail dans certains services, démarches ergonomiques, formations et sensibilisations, déploiement du télétravail depuis 2013 qui permet une meilleure qualité de vie du salarié (moins de temps de

déplacements, meilleure coordination temps de travail / temps personnel, autonomie, confiance) et indirectement un meilleur fonctionnement.

Cette démarche est impulsée et coordonnée par le pôle Qualité de Vie au Travail intégrant l'action de l'ergonome, du psychologue et des deux médecins de prévention, en lien avec les autres pôles de la direction des ressources humaines, le service Conseil Sécurité au Travail.

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

Intervention auprès des collectivités

- Ville d'Angers : 6
- Angers Loire Métropole : 4
- CCAS : 6

Directions ou services concernés :

- Gériatrie :
 - ◊ Espace Senior
 - ◊ EHPAD
 - ◊ Pôle Silver
 - ◊ Cuisine centrale
- Eau et Assainissement
- Déchetterie
- Aménagement et développement des territoires
- Relation aux usagers
- Bâtiment
- Musée

- Développement des associations et des quartiers
- Voirie

Typologie et nature des accompagnements ou conseils :

- Futur aménagement
- Nouvelle organisation
- Analyse d'impact des changements organisationnels
- Construction de cahier des charges pour programmiste
- Co-réalisation d'un schéma directeur
- Elaboration de processus de travail
- Compréhension de l'actuel et révision de l'organisation
- Régulation

Activités ou métiers concernés

- Encadrants de proximité
- Soignants gériatrie
- Personnel gériatrie (hors soignants)
- Chargé de clientèle
- Techniciens, serruriers
- Agents d'accueil et audiovisuel
- Agents d'accueil
- Médiateurs culturels

Campagne de télétravailleurs

En 2018, 138 de télétravailleurs au total pour les trois collectivités (73 à la Ville, 30 à ALM et 35 au CCAS).

INDICATEURS QUANTITATIFS

Néant.

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

La démarche santé travail efficacité propose des actions transversales et variées basées sur l'écoute des agents sur le contenu et l'organisation de leur travail, la conciliation du travail avec la vie privée, et agit pour améliorer les conditions du travail et de son organisation. Cette démarche participe ainsi pleinement à l'épanouissement au travail des agents et à la cohésion au sein de la collectivité, au service de la qualité de vie au travail et de la qualité du service public rendu.

Poursuite des actions.

PERSPECTIVES 2019

ELEMENTS DE DEMARCHES PRIS EN COMPTE



FINALITES PRISES EN COMPTE



La territorialisation des actions du CCAS

Année de démarrage : 2015

Action territoriale

OBJECTIFS

- Structurer une offre de service adaptée au plus près de réalités et des besoins des publics
- Participer aux dynamiques partenariales dans les quartiers, pour contribuer à agir en faveur de l'accès aux droits des Angevins vulnérables, au développement de leur autonomie et de leur citoyenneté

INDICATEURS QUANTITATIFS

Nombre de personnes âgées et aidants

INDICATEURS QUALITATIFS

Des services de proximité au plus près des Angevins et de leurs besoins pour faciliter l'accès aux services du CCAS et renforcer leur efficacité.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Développement progressif de lieux d'accueil dans les quartiers pour simplifier l'orientation des Angevins et leur faciliter l'accès aux services du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en matière d'information, de maintien à domicile (aide ou restauration à domicile, activités et animations adaptées, ...) et d'animation pour les publics les plus fragiles.

Cette offre de service est également mise en place avec les partenaires locaux et les besoins identifiés sur chaque territoire, dans une logique de proximité.

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

Poursuite du développement des **espaces seniors** sur le territoire

• Face à l'allongement de vie et au changement démographique (à Angers, les plus de 60 ans représentent 20% de la population et en 10 ans les personnes âgées de plus de 75 ans ont augmenté de 22%), mise en place d'espaces seniors, **lieux uniques d'information et de services** de proximité pour favoriser le maintien à domicile des seniors.

• Ils permettent de centraliser et de faciliter l'accès aux différents services conçus pour les personnes âgées : aide à domicile (ménage, repas, soins), restauration en établissement, accompagnement social (démarches ad-

ministratives, accès aux droits), ateliers (mémoire, forme), sorties, animations, conférences (santé, prévention), aide à l'hébergement (logements en résidences, adaptés et sécurisés, de façon temporaire ou permanente).

Ces espaces représentent également des **lieux d'accompagnement pour les aidants** : conseils et échanges, espace de répit et de bouffée d'air.

Les espaces contribuent à la mise en réseau des acteurs de l'action gérontologique sur un même territoire et favorisent la concertation et la collaboration en faveur de la lutte contre l'isolement, la **cohésion sociale et de la solidarité**



CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

La territorialisation des actions du CCAS permet de faciliter l'accès et de mieux adapter l'offre de service aux personnes les plus fragiles en étant au plus proche de leurs besoins et de leur lieu de vie. Elle permet de développer les partenariats locaux avec des acteurs de terrains, dans une logique de synergie et d'échanges. L'ensemble de ce travail participe ainsi au renforcement de l'accès au service public, à son efficacité, au service des solidarités, des échanges et du vivre-ensemble.

PERSPECTIVES 2019

Ouverture du 2nd Espace Seniors sur le territoire Centre Est en mars 2019. Inauguration d'un 3ème fin 2019 sur le territoire Nord Ouest.

ELEMENTS DE DEMARCHES PRIS EN COMPTE

Participation

Organisation du pilotage

Transversalité

Evaluation

Amélioration continue

FINALITES PRISES EN COMPTE

Lutte contre le changement climatique

Préservation de la biodiversité

Cohésion sociale et solidarité

Epanouissement de tous les êtres humains

Modes de production et de consommation responsables

La démarche « Ville Amie des Aînés »

Année de démarrage : 2012

Action territoriale

OBJECTIFS

- Permettre à un maximum d'Angevins de profiter d'un vieillissement actif et en bonne santé
- Anticiper et prendre en compte les besoins des seniors
- Adapter et améliorer l'environnement social et physique aux besoins des personnes âgées et ainsi favoriser leur inclusion dans la société et leur contribution dans tous les domaines de la vie sociale

INDICATEURS QUANTITATIFS

Evaluation du programme en 2020 selon guide OMS en cours de finalisation

INDICATEURS QUALITATIFS

Evaluation du programme en 2020 selon guide OMS en cours de finalisation

DESCRIPTION DE L'ACTION

Suite à l'engagement de la Ville d'Angers dans le réseau francophone des Villes Amies des Aînés et dans le réseau mondial des Villes et Communautés Amies des Aînés, développement d'une approche globale prenant en compte les fragilités et le vieillissement dans chaque politique sectorielle de la collectivité.

Démarche participative avec les acteurs du territoire (personnes âgées, aidants, fournisseurs de services, instances de concertation, groupes de travail), articulée autour d'un état des lieux de l'existant et d'un plan d'actions global en faveur du bien-vieillir.

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

Poursuite de la phase 2 de la démarche (2013-2020) : généralisation du plan d'actions et ajustement des actions pour impacter le plus grand nombre, suite à la relecture

des politiques publiques gérontologiques.

Exemples :

• **Poursuite du déploiement d'une équipe citoyenne Monalisa à la Roseaie** : plan de lutte contre l'isolement des personnes âgées par un collectif de citoyens, associations et institutions.

• **Mise en application d'un plan de prévention de la santé collectif** pour les usagers des résidences autonomes du CCAS, basé sur la réduction de 10 risques fondamentaux (cognitif, hygiène, nutrition, locomoteur, douleur, élimination, sensoriel, bientraitance, psychologique, planification de l'urgence, isolement social...).

• **600 logements adaptés aux fragilités liées à l'avancée en âge dans le parc social**. Dans le cadre d'une convention signée en 2014 entre les bailleurs sociaux, l'agglomération et le CCAS de la ville d'Angers, des

lignes directrices pour préserver une vie active et en bonne santé ont été partagées. Ce travail a préconisé l'élaboration de logements accessibles, afin d'entrer et sortir facilement de chez soi, techniquement sécurisés en interne (douche à bac plat, volets électriques,...) pour limiter les risques domestiques (chute,...) et enfin maillés de services de proximité, pour conserver son autonomie au quotidien, recevoir de l'aide aisément, avoir une vie sociale plaisante dans son quartier. En plus de la réalisation de 600 logements sur trois ans, chaque bailleur utilise maintenant des labels reconnus (Vivalib, Habitat Services Seniors, ...) ; plusieurs opérations immobilières innovantes ont vu le jour, une cartographie des quartiers d'Angers, où il fait « bon vieillir » a parmi de mailler les services de proximité prioritairement utiles aux besoins des seniors (équipements de santé, commerces de premières nécessités,...).

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

La démarche Ville Amie des Aînés favorise :

- Le bien-vieillir et plus globalement le bien-être, en repensant la cité pour mieux la pratiquer.
- Le mieux-vivre ensemble : les différents aménagements réalisés et les différents temps forts intergénérationnels profitent à tous les Angevins.
- L'adaptation des équipements et structures de la ville pour les rendre favorables à l'accroissement durable de la longévité. (logement « senior » aux normes DD et accessibilité, développement de transport en commun ou partagée travail sur le cadre de vie de la ville...)

Le dispositif est participatif : les personnes âgées sont bénéficiaires mais aussi des contributeurs actifs, à travers l'expression de leurs besoins et leurs propositions, et aux côtés d'autres acteurs du territoire.

Poursuite du plan d'actions.

PERSPECTIVES 2019

ELEMENTS DE DEMARCHES PRIS EN COMPTE

Participation

Organisation du pilotage

Transversalité

Evaluation

Amélioration continue

FINALITES PRISES EN COMPTE

Lutte contre le changement climatique

Préservation de la biodiversité

Cohésion sociale et solidarité

Epanouissement de tous les êtres humains

Modes de production et de consommation responsables

Direction Aménagement et Développement des Territoires



developpement-durable@angersloiremetropole.fr

02 41 05 51 67

<http://www.angers.fr/l-action-municipale/developpement-durable/index.html>